New Nouveau Brunswick

DOCUMENT DE TRAVAIL :

POLITIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES RESSOURCES MINÉRALES

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
avril 1992

DOCUMENT DE TRAVAIL :

POLITIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES RESSOURCES MINÉRALES

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
avril 1992

REMARQUE

Ce document de travail a été conçu à des fins de consultation seulement et ne constitue pas la politique du gouvernement. Les commentaires reçus lors du processus de consultation serviront à l'élaboration d'une nouvelle politique sur les minéraux pour le Nouveau-Brunswick.

92-04838/

RÉSUMÉ

Le présent document décrit l'industrie minérale au Nouveau-Brunswick, le rôle des divers organismes gouvernementaux, les problèmes touchant le secteur minéral et les choix de politiques à notre disposition pour solutionner ces problèmes. Ce document sert de base aux discussions qui auront lieu lors de consultations avec l'industrie et les autres parties concernées. Les commentaires reçus lors de la consultation serviront à élaborer une nouvelle politique provinciale sur les minéraux.

La Province, en tant que propriétaire des ressources minérales du Nouveau-Brunswick, joue un rôle primordial dans l'exploitation de ces dernières. Par le biais d'une nouvelle politique sur les minéraux, le gouvernement vise à **assurer le maintien et la mise en valeur de la contribution de l'industrie minérale à l'économie provinciale et à la qualité de vie des Néo-Brunswickois**. Le document traite des problèmes, des objectifs et des options préliminaires de politique qui suivent :

PROBLÈME 1	Réserves de minerai insuffisantes et à la baisse
Objectif :	**Appuyer et encourager le secteur privé à se lancer plus à fond dans l'exploration**
Solutions :	Accroître les primes d'encouragement relatives à l'exploration, accélérer la production de cartes géoscientifiques et les études sur les gisements de minerai, perfectionner les bases de données géologiques, multiplier les services de consultation et de promotion, appuyer la formation géoscientifique.
PROBLÈME 2 :	Dépendance envers les gisements de métaux communs, faible rendement des minérais de métaux communs, peu d'activités visant à ajouter de la valeur
Objectif :	**Promouvoir la mise sur pied de nouvelles installations et le perfectionnement de celles qui existent déjà, par le biais du perfectionnement des techniques en rendement métal, de l'incitation à la transformation à l'intérieur de la province et de la diversification des minéraux produits**
Solutions :	Accroître les primes d'encouragement relatives au perfectionnement de technologie et à la transformation, encourager l'échange d'information et la formation, inciter à la recherche et à l'exploitation, appuyer les projets de démonstration, surveiller la productivité de l'industrie, préparer des trousses d'information et des plans d'exploitation, consolider le rôle du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie dans la commercialisation.

PROBLÈME 3 :	Coordination du processus d'approbation et communication entre l'industrie et le gouvernement
Objectif :	**Stabiliser et rationaliser les exigences réglementaires, en plus d'améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et l'interaction gouvernementale avec l'industrie**
Solutions :	Rationaliser les exigences réglementaires et le processus d'approbation, fournir un point central de communication à l'industrie, réviser les mécanismes de coordination avec les autres organismes, définir les rôles des organismes dans la transformation des minéraux, établir un conseil consultatif auprès du Ministre, préparer un cadre stratégique pour des minéraux particuliers, réviser l'administration des ententes fédérales-provinciales.
PROBLÈME 4 :	Préoccupations environnementales
Objectif :	**Régler les problèmes associés à l'amélioration des sites miniers et incorporer les principes de développement durable à la gestion des ressources minérales**
Solutions :	Préparer et mettre en oeuvre une stratégie de développement durable à l'intention du secteur minéral, appuyer la recherche et les projets de démonstration, continuer à appuyer une révision du traitement fiscal envers les frais de remise en état des sites miniers, réviser les exigences associées à la sécurité de ces remises en état, établir un fonds provincial pour l'amélioration des sites miniers fermés et abandonnés, établir un groupe de travail sur les problèmes environnementaux composé de membres de l'industrie et du gouvernement.
PROBLÈME 5 :	Faible sensibilisation publique relativement au secteur minéral
Objectif :	**Cerner les préoccupations et accroître l'information et la sensibilisation du public relativement au secteur minéral**
Solutions :	Établir un comité de représentants du gouvernement et de l'industrie afin d'étendre le programme d'information publique, effectuer régulièrement un sondage sur les perceptions du public, préparer les lignes directrices de la consultation publique.
PROBLÈME 6 :	Demande d'information géoscientifique à des fins non minérales
Objectif :	**Dispenser l'information géoscientifique et formuler des commentaires aux projets de planification et de développement non reliés au secteur minéral**
Solutions :	Définir la responsabilité de dispenser l'information géoscientifique à des fins non minérales, établir un comité interministériel pour cerner les besoins géoscientifiques, élaborer un programme géoscientifique pour répondre à de tels besoins.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	RÉSUMÉ	i
	TABLE DES MATIÈRES	ii
	LISTE DES FIGURES	iv
1.0	INTRODUCTION	1
2.0	PROFIL DE L'INDUSTRIE	2
	2.1 L'importance du secteur minéral au Nouveau-Brunswick	2
	2.2 Historique de la politique sur les minéraux	4
3.0	BESOIN DE RÉVISER LA POLITIQUE	5
4.0	RÔLE DES GOUVERNEMENTS	9
	4.1 Gouvernement provincial	9
	4.2 Organismes et ministères fédéraux	11
	4.3 Autres organismes	11
5.0	PROBLÈMES RELATIFS AUX POLITIQUES, OBJECTIFS ET OPTIONS	12
	5.1 Accroissement de l'exploration minérale	12
	5.2 Promotion de l'expansion des installations en place et développement de nouvelles installations	15
	5.3 Coordination de l'interaction gouvernement-industrie	21
	5.4 Préoccupations environnementales	25
	5.5 Sensibilisation du public	28
	5.6 Utilisation de l'information géoscientifique à des fins non minérales	30
6.0	CONCLUSION	32
7.0	BIBLIOGRAPHIE	33
8.0	ANNEXE A	35

LISTE DES FIGURES (ANNEXE A)

Figure 1	Chiffres de la production minérale de 1956 à 1991
Figure 2	Production minérale au Nouveau-Brunswick, 1991
Figure 3	Chiffres de production par produit, 1975 vs 1989
Figure 4	Dépenses en exploration minière au Nouveau-Brunswick de 1951 à 1992
Figure 5	Activités d'exploration par produit de 1983 à 1990
Figure 6	Réserves minérales et avantages économiques
Figure 7	Répartition des emplois dans le secteur minéral
Figure 8	Prévisions annuelles relatives à la production de concentrés de gisements sulfurés
Figure 9	Activité minière au Nouveau-Brunswick
Figure 10	Processus d'approbation d'une mine

DOCUMENT DE TRAVAIL :
POLITIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES RESSOURCES MINÉRALES

1.0 INTRODUCTION

Le présent document décrit l'industrie minérale au Nouveau-Brunswick, le rôle de divers organismes gouvernementaux, les problèmes touchant au secteur minéral et les choix de politiques dont nous disposons pour solutionner ces problèmes. Ce document sert de base aux discussions qui auront lieu lors de consultations avec l'industrie et les autres intéressés. Les commentaires reçus lors de la consultation serviront à élaborer une nouvelle politique provinciale sur les minéraux.

La nouvelle politique sur les minéraux visera à assurer le maintien et la mise en valeur de la contribution de l'industrie minérale à l'économie provinciale. Cette politique aura pour but de garantir à l'industrie l'engagement du gouvernement envers l'exploitation des ressources, la concurrence du secteur et la stabilité à long terme du climat de développement.

La Province est propriétaire des ressources minérales du Nouveau-Brunswick. La Division des ressources minérales du Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie est responsable de gérer et de mettre en valeur les ressources minérales de la province en respectant le meilleur intérêt de la présente génération et de celles à venir.

La qualité de vie de tous les citoyens de la province dépend de la santé du secteur minéral, en termes de recettes publiques, d'emplois directs et indirects et de protection de l'environnement.

En tant qu'industrie de matière première, le secteur minéral dépend directement du prix des minéraux et des métaux. Comme les minéraux sont des ressources non-renouvelables, l'exploration, les réserves de minerai, l'efficacité de la transformation, la situation des marchés et la valeur ajoutée sont des éléments essentiels à la maximisation des avantages économiques à long terme. L'exploitation minérale future dépend du maintien d'un climat d'investissement favorable et de la protection de l'environnement. Il est impossible de maximiser les revenus du secteur sans un soutien actif et une coopération de la part des gouvernements, des investisseurs, des gestionnaires et de la main d'oeuvre. Une intégration entre les ministères provinciaux et fédéraux est une nécessité pressante si la province veut optimaliser ses bénéfices.

Le rôle du gouvernement est d'être un catalyseur, alors que l'industrie doit s'occuper de l'exploitation. La nouvelle politique sera conçue de façon à traiter de la situation changeante de l'offre et de la demande du marché et mettra l'accent sur une stratégie proactive d'exploitation minérale. Auparavant, l'accent était mis sur la disponibilité en minerai et sur les objectifs à court terme. La nouvelle politique comprendra une vue à plus

long terme, c'est-à-dire, de dix à vingt ans, et offrira une orientation et des objectifs relativement à l'engagement du gouvernement. Il sera nécessaire de traiter de l'avantage concurrentiel et d'encourager une transformation plus avancée des ressources à l'intérieur de la province. La politique doit être claire et coopérative, en plus de viser à maintenir la contribution actuelle du secteur et mettre en valeur les contributions futures.

2.0 PROFIL DE L'INDUSTRIE

2.1 L'IMPORTANCE DU SECTEUR MINÉRAL AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le secteur minéral constitue une composante essentielle de l'économie du Nouveau-Brunswick. En 1991, il employait 5 000 personnes directement et approximativement 5 000 autres de façon indirecte. En emplois directs, l'industrie dispense annuellement des salaires et des rémunérations de l'ordre de 150 millions de dollars. De plus, l'industrie débourse annuellement 200 millions de dollars en biens et services et 52 millions de dollars en électricité. En 1990, le salaire moyen du secteur minéral au Nouveau-Brunswick était de 713 $ par semaine, comparativement à 463 $ par semaine pour l'ensemble du secteur industriel du Nouveau-Brunswick. Afin que l'industrie progresse et continue à offrir ce niveau de bénéfices, on doit maintenir un minimum de 10 000 emplois directs et indirects et assurer un chiffre de production annuel d'approximativement un milliard de dollars (en dollars de 1991). Il a été proposé qu'une croissance de deux pour cent dans le chiffre de production réel est l'objectif à atteindre. Cette proposition est basée sur de récentes prévisions relatives à la croissance des marchés des minéraux. La réalisation de ces objectifs nécessite une coopération considérable entre l'industrie et les gouvernements.

Au Nouveau-Brunswick, on produit dix-huit matières premières minérales, comme le montre la Figure 2, Annexe A. Il existe plus de 25 exploitations minières actives, allant de gros producteurs de métaux communs aux consortiums d'opérateurs. La valeur des minéraux produits annuellement a augmenté de 535 millions de dollars en 1981 à 909 millions de dollars en 1989. Entre 1981 et 1990, les chiffres de production ont augmenté à un taux moyen de 5,8 % annuellement. Cependant, en 1990 et 1991, les chiffres de production ont chuté de 886 millions de dollars à 617 millions respectivement en raison des prix des métaux peu élevés et du long conflit de travail à la Brunswick Mining & Smelting. Le zinc, le plomb et le cuivre représentent presque 65 % de la production totale. Le zinc et la potasse sont présentement les produits de valeur la plus élevée et fournissent 75 % des emplois directs du secteur. La mine Brunswick N° 12, dans le nord du Nouveau-Brunswick, est l'une des plus grosses mines de zinc au monde. Les principales mines de plomb et de zinc du Nouveau-Brunswick ont été découvertes dans les années 1950 et sont entrées en exploitation dans les années 1960. Les exploitations de potasse ont été mises en oeuvre grâce à un programme de forage dirigé et financé par le gouvernement. La production de potasse a débuté au cours des années 1980.

Une bonne partie de la production minérale du Nouveau-Brunswick est exportée. En 1989, les exportations de minéraux représentaient approximativement 12,3 % des exportations totales de la province. À elles seules, les exportations de potasse des deux mines du comté de King au Nouveau-Brunswick se chiffraient à 117,7 millions de dollars, c'est-à-dire 4 % des exportations domestiques en 1990.

Parmi les gisements connus de minerais dans la province, on peut citer les gisements de sulfure de plomb, de cuivre et de zinc de la région Bathurst-Newcastle, les gisements d'étain, de tungstène et de molybdène de Mt. Pleasant, dans le comté de Charlotte, et les gisements aurifères près de la Baie de Fundy et dans le nord du Nouveau-Brunswick. En 1991, les dépenses relatives à l'exploration, engendrées par le secteur privé, étaient de 21 millions de dollars. L'exploration joue un rôle important dans le développement et le maintien de la production de plomb et de zinc, en plus d'être essentielle à la construction et au soutien des industries de transformation ou connexes. Le calendrier de l'exploration est aussi important. Une nouvelle mine ne réalisera des bénéfices que cinq à dix ans après le démarrage et une réserve de 15 à 20 ans est nécessaire pour appuyer des investissement dans des installations de transformation plus avancées.

L'Entente de Coopération Canada - Nouveau-Brunswick sur le développement minéral (ECCNBEM), en vigueur de 1990 à 1995, stipule que dix millions de dollars seront consacrés au recueil de données géoscientifiques, au perfectionnement de technologie, aux études économiques et aux projets d'information publique visant à promouvoir la productivité et le développement des ressources minérales. Ceci vient s'ajouter au Budget annuel de base "A" de la Division des ressources minérales (DRM), qui est de trois millions de dollars. En plus de l'Entente et du budget susmentionnés, une partie du budget fédéral est consacrée par Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR) pour appuyer les programmes du Nouveau-Brunswick. Le financement de la dernière Entente de développement minéral (de 1990 à 1995) équivaut approximativement à la moitié de l'entente précédente (23 millions de dollars), ce qui limite la nature et l'envergure des projets entrepris.

Au cours des dernières années, l'industrie a connu un accroissement de la concurrence mondiale, une restructuration, une diminution des marges, des prix et des taux de change volatiles, une augmentation de la réglementation, l'élimination de barrières tarifaires et la récession qui a touché les industries de l'automobile et de la construction, sur lesquelles sont basés les principaux marchés des minéraux. L'investissement dans ce secteur représentait donc un risque considérable et les fonds étaient très mobiles.

Le Nouveau-Brunswick a la chance de disposer d'avantages compétitifs, comme une riche variété de ressources minérales, une bonne infrastructure comprenant des installations portuaires, des taux d'énergie raisonnables, des marchés établis, l'accès aux marchés américains grâce à l'entente de libre-échange et la proximité de ces marchés. Cependant, une concurrence mondiale à la hausse fait baisser les prix des métaux, alors que les coûts internes augmentent, et des facteurs indépendants de la volonté de la province, tel les taux de change et d'intérêt, ont nui au rendement du secteur. Les défis technologiques, comme les

difficultés de broyage des minéraux de gisements métallifères et le contrôle du drainage minier acide, représentent des problèmes locaux. Une piètre intégration de la transformation et de la fabrication du métal et des industries connexes à l'exploration et à l'exploitation ont comme résultat une perte de bénéfices économiques en puissance.

2.2 HISTORIQUE DE LA POLITIQUE SUR LES MINÉRAUX

Avant 1982, la politique du Nouveau-Brunswick sur les minéraux relevait principalement de la Loi sur les mines, la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques, la Loi sur la propriété des minéraux et la Loi sur l'exploitation des carrières. La Loi sur les mines régit les droits d'accès à des minéraux appartenant à la Couronne à des fins d'exploration et d'exploitation. Elle offre aussi un cadre pour l'exploration des minéraux, l'exploitation des mines, la production et les activités de remise en état du site minier. La législation provinciale sur les minéraux traite de toutes les phases d'exploitation, sauf la fabrication et le recyclage. La loi sur les mines s'applique aux minéraux métalliques, au charbon et à la potasse.

La Loi de la taxe sur les minéraux métalliques vise à garantir un bénéfice équitable à la Province pour l'utilisation de ses ressources non renouvelables, tout en encourageant une transformation plus avancée à l'intérieur de la province et un accroissement des activités d'exploration. La législation fiscale vise la simplicité de l'administration et à traiter des questions de justice, d'équité, d'impartialité relativement aux taxes des autres secteurs. La législation sur les mines a aussi pour but d'encourager le développement économique et l'utilisation optimale des ressources, offrant une situation permettant l'établissement d'exploitations concurrentielles et rentables. Depuis 1970, les ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation minérale servent de moyens supplémentaires pour atteindre ces objectifs sur le développement minéral.

D'autres lois, dont la Loi sur l'exploitation des carrières, la Loi sur le pétrole et le gaz naturel, la Loi sur les schistes bitumineux, la Loi sur les stockages souterrains et la Loi sur les pipelines, traitent de l'exploitation des minéraux non métalliques (sable, gravier, tourbe, pétrole, gaz naturel, schistes bitumineux). La Division des ressources minérales du MRNE gère la plus grande partie de la législation portant sur les minéraux. Cependant, la législation sur les minéraux associés à l'énergie relève de la Direction de l'énergie du MRNE.

En 1982, un document de politique provinciale intitulé Mise à jour de la stratégie minérale a été publié. Il cernait les objectifs suivants :

(a) l'expansion et la diversification de la base de ressources,
(b) l'accélération de l'exploitation des gisements connus,
(c) une meilleure récupération dans les exploitations actuelles et futures et
(d) une transformation plus poussée dans la province.

En 1984, la politique sur les minéraux a été mise à jour par le biais d'une stratégie économique pour le Nouveau-Brunswick intitulée Pour relever le défi des années 1980.

La Politique du gouvernement du Canada sur les minéraux et les métaux a été publiée en mai 1987. Dans cette politique, le gouvernement fédéral décrit son soutien aux provinces et à l'industrie en matière d'exploitation des ressources minérales appartenant à la province, qui les régit. La politique fédérale visait à fournir un cadre réglementaire et fiscal juste et équitable, à promouvoir le développement économique régional, le rendement technologique optimal, à appuyer les modifications apportées aux industries, à promouvoir les exportations et l'accès aux marchés internationaux, et à dispenser l'information économique et technique.

En 1989, la Province a publié Vers l'an 2000 : Une stratégie de développement économique pour le Nouveau-Brunswick. En ce qui a trait aux ressources minérales, la stratégie indiquait que :

> "Le gouvernement mettra sur pied des programmes qui aideront l'industrie à trouver de nouveaux gisements, à exploiter ceux qui sont déjà connus et à renforcer les mines établies...renouvelleront ses efforts qu'une usine de réduction du zinc soit construite dans notre province...négocier une nouvelle entente sur la mise en valeur des minéraux." (Page 44, Vers l'an 2000)

Depuis la publication de la stratégie, la Province a introduit une nouvelle politique sur l'exploration de la potasse, a signé une nouvelle entente quinquennale sur l'exploitation minérale avec le gouvernement fédéral et examine des options pour une transformation plus poussée des métaux communs dans le nord du Nouveau-Brunswick. En termes plus larges, Vers l'an 2000 soulignait des placements dans les compétences pour les travailleurs, la promotion du développement des petites entreprises, l'amélioration de l'infrastructure et du climat d'investissement, la mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement du Nouveau-Brunswick, l'équité dans le développement économique et la promotion de l'identité de la Province.

3.0 BESOIN DE RÉVISER LA POLITIQUE

Les politiques et la législation sur les minéraux existant à l'heure actuelle doivent être révisées sur le champ en raison des changements considérables dans l'industrie et dans l'économie. On doit aussi traiter des questions portant sur les succès obtenus dans la poursuite des objectifs auparavant établis par le biais de politiques, du changement dans les exigences du public et de la révision d'autres lois. Les politiques rédigées auparavant semblent avoir connu un succès mitigé en matière de promotion d'une exploration plus poussée, de l'exploitation des mines et de de la transformation plus poussée. Une exception digne de mention est le programme de forage mis en oeuvre par le gouvernement. Cette initiative a directement mené à l'établissement de l'industrie de la potasse, bien qu'une telle activité ne soit pas habituellement du domaine du gouvernement.

En ce qui concerne la Province, la préoccupation la plus sérieuse consiste à trouver de nouvelles réserves. Des réserves minérales décroissantes nuisent aux investissements futurs dans l'exploration, l'exploitation, la transformation et les industries connexes. Sans des ressources minérales dépassant 15 à 20 ans, personne ne voudra entreprendre les transformations visant à ajouter de la valeur et autres activités connexes. Bien que les réserves de potasse devraient être suffisantes pour alimenter la production jusqu'en 2012, les réserves de plomb, de zinc et d'argent méritent une attention particulière. Les réserves de plomb, de zinc et d'argent exploitées par la Mine Brunswick N° 12 seront épuisées avant l'an 2014, alors que sept autres gisements de métaux communs ont des réserves pouvant durer de 1 à 14 ans (voir Figure 8, Annexe A). À la Mine Brunswick N° 12, aucune réserve n'a été trouvée pour remplacer le minerai extrait chaque année. Même si l'on s'attend à ce que les réserves de la mine continuent d'alimenter la production jusqu'en 2014, le taux de production minière et les bénéfices connexes diminueront à partir de 1999.

L'information des figures 1, 3, 6 et 7 démontre la dépendance considérable du Nouveau-Brunswick envers l'industrie des métaux communs et surtout envers la Mine Brunswick N° 12, en matière de valeur de production à long terme, d'emplois et d'autres avantages économiques. La figure 6 montre aussi que seules la Mine Brunswick N° 12, les deux mines de potasse, les exploitations de tourbe et N.B. Coal Ltd. ont des réserves dépassant 20 ans de production. La figure 3, Chiffres de production, 1975 vs 1989, prouve quant à elle la contribution de la potasse, un minerai non métallique, à la diversification du secteur. D'après les réserves existantes et les prévisions de production (voir figure 7), on s'attend à ce que le nombre d'emplois dans le secteur diminue de 1400 au cours des dix prochaines années. Si l'on se fie à ces figures, il est évident que la province doit trouver de nouvelles réserves, diversifier les genres de minéraux produits, optimaliser la récupération en métal et inciter une transformation plus poussée dans la province. Afin de trouver de nouvelles réserves, il faut une planification et un investissement à long terme relativement aux programmes géoscientifiques. Afin d'optimaliser les bénéfices, nous devons prouver l'existence de réserves supplémentaires et prendre des décisions dans les plus brefs délais relativement à la construction d'installations de transformation. En même temps, nous devons aussi prendre en considération l'élaboration de plans et de dispositions pour la diminution du nombre de grosses mines individuelles.

Au cours des dernières années, des accords commerciaux, un accroissement de la concurrence mondiale, l'augmentation des coûts et la diminution des prix, ainsi que la restructuration en de plus grosses sociétés intégrées ont modifié la situation de l'industrie. De nombreux problèmes ont pris naissance au Nouveau-Brunswick, ce qui justifie le besoin de réviser la politique sur les minéraux. Parmi ces derniers, citons le contrôle de l'utilisation des terres, les conflits relatifs aux droits des propriétaires fonciers, les politiques environnementales, les préoccupations du public relativement à l'environnement et le chevauchement des responsabilités de la gestion des ressources minérales. Les tendances des marchés, comme l'utilisation de substituts et une diminution de la concentration de métal utilisé dans un produit ont nui à la demande de concentrés et de métaux. Avec les récents

changements à la structure de l'économie et des besoins de l'industrie, les ajustements correspondants doivent être apportés au besoin aux rôles des gouvernements.

Les conséquences du débat constitutionnel qui se déroule actuellement pourraient se traduire par des changements aux responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux dans le secteur minéral. De tels changements obligeraient les provinces à réviser leurs politiques de façon à assurer le prolongement du soutien nécessaire au secteur. Parmi les activités fédérales qui ressentiraient un effet immédiat, on peut citer le service de statistiques, l'information sur les produits minéraux, le soutien aux groupes de travail intergouvernementaux, la représentation nationale à des conférences internationales, les ententes d'exploitation minérale et les missions commerciales. La production de cartes générales et les autres services de la Commission géologique du Canada ainsi que le travail de recherche effectué par CANMET ne devraient pas être touchés. Cependant, pour les domaines concernés, il sera nécessaire d'arriver à des ententes de coopération entre les provinces puisque, individuellement, chaque province ne dispose pas des outils nécessaires pour survivre au retrait de certains services fédéraux. De plus, l'évolution de l'union économique des Maritimes pourrait influencer l'élaboration de la politique des priorités et des institutions provinciales relativement au secteur minéral. La nouvelle politique sur les mines devra donc prendre en considération ces changements apportés aux rôles des gouvernements.

Des associations industrielles et d'autres groupes concernés ont formulé des recommandations portant sur les besoins de l'industrie et sur le rôle du gouvernement dans le soutien des avantages économiques et de la gestion des ressources. L'Association minière du Canada (AMC) a cerné les sujets afférents au gouvernement qui suivent, dans le but de les porter à l'attention des ministres des mines (48e Conférence annuelle des ministres des mines, septembre 1991) :

(a) rendement environnemental dans l'industrie minérale,
(b) accroissement de la réglementation de l'industrie minière : incertitude et fardeau de s'y conformer,
(c) amélioration des mines, déclassement et obligations après la fermeture,
(d) opinion publique dévaforable à l'exploitation minière,
(e) accès à des terres et leur utilisation à des fins d'exploration et d'exploitation minérales,
(f) obtention de niveaux adéquats d'éducation, de formation et de compétences ainsi que des ressources humaines satisfaisantes, et
(g) gestion gouvernementale de l'économie, du climat d'investissement et de l'infrastructure de l'exploitation minière.

L'Association des prospecteurs et des entrepreneurs (APE) a aussi formulé ses préoccupations aux ministres des mines. L'Association a recommandé au gouvernement de reconnaître et d'appuyer, clairement et sans équivoque, le rôle capital de l'industrie minérale dans l'économie, ainsi que de confirmer son mandat visant à développer l'industrie minérale. L'APE suggère une révision de la politique fédérale de la fiscalité, des primes

d'encouragement et des politiques monétaires, dans le but de favoriser les investissements dans l'industrie des ressources naturelles au Canada. L'APE a aussi appuyé l'idée de développer une compétitivité à partir des forces qui existent présentement dans le secteur minéral au Canada, comme l'efficacité, la technologie de pointe et la responsabilité environnementale. Afin de réduire le chevauchement juridique, de mettre en valeur l'uniformité de la réglementation et de favoriser les investissements, l'APE suggère l'élaboration d'une réglementation claire, coordonnée et pratique. Finalement, l'APE est d'avis que les stratégies de développement industriel doivent se concentrer sur le secteur des ressources naturelles, en fonction de leurs forces actuelles et non de nouvelles industries de technologie de pointe.

Une société d'experts-conseils a récemment effectué une étude opérationnelle de la Division des ressources minérales (DRM). Parmi les recommandations figurant au rapport, on peut citer l'amplification du rôle de promotion de la DRM, la révision de la base de données géologiques et l'amélioration de la communication entre la DRM et l'industrie. Le rapport avance que l'industrie a besoin d'un engagement à long terme clair relativement au financement et aux politiques du gouvernement, d'une précision des rôles des organismes gouvernementaux, d'une meilleure coopération et coordination entre l'industrie et le gouvernement ainsi que d'une révision des structures fiscales de façon à récompenser l'industrie. De plus, on a aussi suggéré une augmentation du financement et de l'information géoscientifiques, l'accroissement de la compétitivité de la province, la précision du développement durable, la formulation de commentaires relativement à l'utilisation des terres et à la législation sur l'environnement et la promotion de l'industrie auprès du public.

Des représentants d'organismes régionaux touchés par le développement économique dans la province ont aussi revendiqué une révision de la politique. Par exemple, la Conférence économique Nepisiguit, un groupe de la région de la Baie des Chaleurs dans le nord du Nouveau-Brunswick, avance que le gouvernement a échoué dans sa tentative de résoudre les problèmes du secteur et de donner suite à des initiatives. Le groupe a proposé quatre projets reliés à l'exploration, l'éducation, le drainage minier acide et les programmes financiers pour contribuer à la réussite de l'industrie minérale. Parmi eux, on peut citer la production accélérée de cartes géologiques de la région de Bathurst, l'encouragement de la formation géologique par le biais d'un programme pédagogique et d'un programme approfondi d'information géoscientifique, ainsi que des cartes de dépôts morainiques et la transformation des résidus, afin de contribuer au contrôle du drainage acide, de même que l'évaluation de primes d'encouragement monétaire associées à l'exploration et à l'exploitation minérales. La province a déjà manifesté son appui envers la préparation d'information géologique dans le but de l'inclure à un programme pédagogique.

Michael Porter, un expert-conseil en affaires travaillant avec le Conseil canadien des chefs d'entreprises et le gouvernement fédéral, préconise un accent plus prononcé sur l'innovation, les rassemblements d'entreprises et le raffinement du secteur des ressources naturelles basé sur la productivité, la technologie, les compétences et des produits sophistiqués et différenciés. Il a aussi souligné le fait que le développement industriel et

économique du Canada doit être fondé sur les avantages compétitifs au lieu d'objectifs supplémentaires. Parmi les autres recommandations, on peut citer un climat d'investissement dynamique, la détermination et le développement de sources d'avantages compétitifs, une meilleure coordination entre les politiques intergouvernementales et le maintien d'une politique flottante envers les investissements étrangers. Il presse les gouvernements de fournir une infrastructure de haute qualité, une contribution à la recherche et au développement, ainsi que des programmes de formation visant à appuyer la compétitivité de l'industrie.

La politique de la Province sur les minéraux a toujours mis l'accent sur la mise en oeuvre d'installations de transformation supplémentaires et sur la promotion du développement du secteur. La volatilité des éléments compétitifs et économiques touchant à l'industrie minérale, les limites des réserves connues et les problèmes cernés par des associations industrielles, les gouvernements, des experts-conseils et d'autres organismes illustrent bien le besoin pour la Division des ressources minérales de réviser sa politique sur les minéraux.

4.0 RÔLE DES GOUVERNEMENTS

4.1 GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Le mandat de la Division des ressources minérales du MRNE consiste à gérer les ressources minérales de la province en respectant le meilleur intérêt de ses citoyens. Parmi les activités de la Division, on peut citer l'étude et la production de cartes relatives à la géologie de la roche de fond et la géologie des formations superficielles de la province, l'évaluation et la promotion du potentiel de ressources minérales et de leur exploration, et l'analyse financière et économique nécessaires à la planification de l'exploitation. Les activités de la Division dans le secteur de l'exploitation minérale comprennent la promotion de l'investissement dans les ressources minérales de la province et leur développement, la gestion de diverses lois, l'administration de statistiques et de données associées aux droits minéraux, de l'information sur la législation, ainsi que la révision de la production et des activités d'extraction. L'exploitation minérale touche souvent à des ressources gérées par d'autres divisions du MRNE, dont les ressources forestières, la gestion des terres de la Couronne, les loisirs publics, les ressources halieutiques et fauniques, la politique énergétique et des domaines sensibles sur le plan écologique.

Au sein du gouvernement provincial, la Division des ressources minérales agit en coopération avec plusieurs ministères, dont les ministères de l'Environnement, de l'Enseignement supérieur et du Travail, du Développement économique et du Tourisme, des Finances, de la Justice, des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, ainsi que celui des Transports.

En ce qui concerne les nouveaux projets minéraux et ceux qui sont actuellement en cours, la Division des ressources minérales travaille en collaboration étroite avec le ministère provincial de l'Environnement (ME) sur les questions touchant à la qualité de l'environnement, à la remise en état des sites miniers, au développement durable et à l'utilisation des terres et des eaux. Le ME administre la réglementation relative aux études d'impact sur l'environnement, aux modifications des cours d'eau, à la qualité de l'eau et de l'air, aux déchets dangereux, à l'élimination des déchets et à la protection des bassins versants. Le ME travaille aussi avec les ministères fédéraux de l'Environnement et des Pêches et des Océans sur des questions du même ordre. Évidemment, l'activité du secteur minéral et les responsabilités de la DRM affectent l'environnement et nécessitent une planification et des actions coordonnées de la part de l'industrie, de la DRM et du ME. Le comité permanent sur l'exploitation minière et l'environnement contribue à la coordination du processus d'approbation et à la gestion.

Le ministère du Développement économique et du Tourisme fait la promotion des activités de fabrication et des petites entreprises, en plus d'offrir à l'industrie un soutien financier et de l'information sur les marchés. Son objectif est de maintenir, de renforcer et d'accroître les possibilités d'emploi dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. Son rôle dans la promotion et la transformation chevauche les responsabilités du MRNE envers la transformation et la promotion dans le cadre de l'engagement de la DRM relatif à l'exploitation minérale. Il faudrait évaluer l'amélioration de la coordination ou la possibilité de centraliser les activités de la DRM, comme l'ont fait les ministères des pêches et de l'agriculture.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail gère la législation associée à la négociation collective, aux normes d'emploi, à la santé et à la sécurité au travail, aux droits de la personne et au financement de l'indemnisation des travailleurs. Il s'occupe aussi de la conception et de la mise en oeuvre des programmes de perfectionnement professionnel, en fonction des besoins du marché du travail, en plus d'offrir des services d'adaptation et d'analyse de ce dernier.

Le ministère provincial des Finances formule des commentaires sur l'élaboration du budget et conseille le Cabinet sur des questions de fiscalité. De plus, il élabore des politiques portant sur la fiscalité et les revenus, en plus de gérer les lois fiscales particulières. De leur côté, la DRM et le gouvernement fédéral gèrent séparément la législation fiscale.

La Société d'aménagement régional (SAR) dispense des services bancaires à la province dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales portant sur le développement économique. Ainsi, elle joue un rôle dans la négociation et l'administration des ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation minérale. La DRM joue un rôle capital dans la planification, la négociation, l'administration et les connaissances techniques relativement à de telles ententes.

4.2 ORGANISMES ET MINISTÈRES FÉDÉRAUX

Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR) est un ministère fédéral qui recueille et dissémine de l'information sur les marchés et les matières premières minérales, les questions internationales, la politique nationale sur les minéraux et la fiscalité. Ce ministère dirige aussi des missions commerciales, effectue des recherches technologiques, produit des cartes géologiques de base et fournit un soutien financier à l'industrie minérale. La plupart des efforts d'EMR portent sur la mise au point de la technologie. Un autre organisme fédéral, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), fait la promotion du développement économique régional par le biais de soutien financier offert à l'industrie. L'entente fédérale-provinciale, en vigueur de 1990 à 1995, touche au MRNE et à EMR relativement aux questions techniques et administratives, alors que la SAR et l'APECA dispensent des services bancaires et s'occupent de la coordination avec les autres ententes de développement économique.

Aussi au niveau fédéral, Industrie, Sciences, Affaires et Commerce joue un rôle actif dans les missions commerciales, la recherche et la technologie, y compris des questions se rapportant au secteur minéral. Le ministère fédéral des Finances élabore et implante des politiques fiscales et monétaires, des taxes et des primes d'encouragement. Toutes ces mesures ont un effet direct et indirect sur l'industrie minérale. Il est nécessaire d'éviter le doublement et le chevauchement qui existent présentement entre les ministères fédéraux et la DRM du MRNE.

4.3 AUTRES ORGANISMES

En plus de la coordination des divers organismes gouvernementaux, il est essentiel d'entretenir une communication et une coopération avec des associations syndicales, patronales ou industrielles, telles l'Association minière du Canada (AMC), l'Association des prospecteurs et des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick (APE) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. La coordination des activités de la DRM en fonction des autres participants et de ceux qui appuient l'industrie représente un défi de taille. Il faudra évaluer les comités permanents, les groupes consultatifs et les autres moyens d'entretenir des rapports plus directs et plus étroits entre l'industrie et les gouvernements.

5.0 PROBLÈMES RELATIFS AUX POLITIQUES, OBJECTIFS ET OPTIONS

La nouvelle politique sur les minéraux traitera des questions, des options et des objectifs majeurs suivants :

5.1 ACCROISSEMENT DE L'EXPLORATION MINÉRALE

PROBLEME :

Diminution et épuisement des réserves de minerais.

OBJECTIF :

Appuyer et encourager le secteur privé à se lancer dans l'exploration

OPTIONS DE POLITIQUES :

(i) **Accroître les primes d'encouragement reliées à l'exploration :** Les primes d'encouragement existantes, et peut-être certaines nouvelles, seront évaluées. Les mesures qui existent présentement pour inciter l'exploration comprennent le programme d'incitation à l'exploration minérale et des avantages fiscaux.

(ii) **Accélérer la production de cartes sur la roche de fond et les formations superficielles :** En gardant le rythme actuel de production des cartes sur la région de Bathurst-Newcastle, l'information visant à venir en aide aux sociétés privées afin de trouver de nouvelles réserves ne sera disponible que dans 30 ans, alors que l'industrie en a besoin avant dix ans si elle veut remplacer les réserves de gisements de métaux communs à la baisse. On pourrait aussi accélérer la production de cartes des autres régions pouvant faire l'objet d'exploitation commerciale. Une grande partie de la province n'a toujours pas été soumise à un examen géoscientifique détaillé.

(iii) **Accélérer l'étude des gisements de minerais :** Les données sur les gisements doivent être compilées, mises à jour et perfectionnées de façon à élaborer une nouvelle interprétation géologique et à préparer des trousses aux fins de promotion et d'exploitation. Afin d'inciter l'exploration, il est important de maintenir un dossier informatisé sur les gisements de minerais et d'accélérer les études reliées à 30 à 40 gisements importants.

(iv) **Perfectionner la base de données géologiques :** La base de données géoscientifiques du Nouveau-Brunswick est très volumineuse et devient de plus en plus difficile à gérer. Une accélération de la vitesse à laquelle les données sont numérisées et entrées dans le système d'information géoscientifique, basé sur le CARIS, faciliterait une meilleure gestion des données géoscientifiques. Avec un nouveau calendrier et un

accroissement des ressources, il serait possible de terminer ce travail dans cinq à dix ans, au lieu de vingt.

(v) **Accroissement de la promotion et des services consultatifs :** Afin d'exploiter les ressources minérales de la province, il est essentiel de promouvoir les possibilités d'investissement dans l'industrie minérale au Nouveau-Brunswick, par exemple, par le biais de conférences, de foires commerciales et de missions commerciales.

(vi) **Appuyer la formation géoscientifique :** Il est proposé que le MRNE continue de parrainer les cours de prospection, de maintenir son soutien envers la Economic Geology Chair (Chaire de géologie économique) de l'Université du Nouveau-Brunswick, en plus de contribuer au perfectionnement de la composante géoscientifique des cours de sciences pédagogiques. Il serait possible d'attribuer un soutien additionnel en offrant une bourse universitaire pour des études géoscientifiques et en contribuant à des symposiums mis sur pied en collaboration avec les autres ministères et l'industrie.

DISCUSSION

Le secteur minéral du Nouveau-Brunswick dépend en grande partie de ses réserves de métaux communs. Plus de la moitié des retombées économiques de la province provenant du secteur minéral découlent de l'exploitation et du broyage des minéraux de zinc, de plomb, de cuivre et d'argent émanant de la mine Brunswick Mining and Smelting N° 12 située dans le nord du Nouveau-Brunswick. Le taux de production de cette dernière diminuera graduellement et ses réserves actuelles seront épuisées avant l'an 2014. En l'an 2000, on s'attend à ce que sa rentabilité ait diminué de 30 %, comparativement à 1991. La Heath Steele, une autre mine de plomb, de cuivre et de zinc, dispose de réserves qui dureront seulement six ans. Si aucun autre gisement n'est trouvé, les bénéfices économiques diminueront de façon considérable dans les comtés de Gloucester, de Restigouche et de Northumberland pendant la période allant de 1990 à 2000.

Les activités d'exploration financées par le secteur privé, surtout celles destinées à trouver des réserves de plomb, de zinc et de cuivre, ne sont pas arrivées aux niveaux nécessaires pour faire augmenter la base de ressources du Nouveau-Brunswick. De plus, les gisements les plus faciles à déceler ont déjà été trouvés. À l'heure actuelle, l'exploration financée annuellement par le secteur privé est évaluée entre 17 et 20 millions de dollars. Le personnel de l'industrie et du gouvernement est d'avis que ce niveau d'activité est insuffisant pour trouver des réserves pour l'établissement de nouvelles exploitations. L'industrie avance que les activités d'exploration devraient représenter approximativement de trois à quatre pour cent de la valeur de la production minérale, ce qui équivaut approximativement au double des dépenses en exploration de 1990. Les figures 4 et 5 de l'Annexe A montrent le total des dépenses en exploration et les dépenses en exploration par produit.

Traditionnellement, l'exploration minérale est financée par les investissements du secteur privé et le rôle du gouvernement consiste à appuyer et à encourager l'exploitation par ce secteur, de façon à trouver de nouveaux gisements métaux communs ou d'autres réserves minérales. L'information géoscientifique fiable, détaillée et récente, offerte par le gouvernement, réduit la quantité de risques qu'ont à prendre les sociétés d'exploration privées et encourage les investissements dans l'exploration.

Le rôle du gouvernement est d'inciter l'exploration et de déterminer les endroits où les possibilités de trouver des ressources minérales sont les plus grandes. Cet objectif est atteint par le biais de la production de cartes sur la roche de fond et les formations superficielles, des études géophysiques et géochimiques, des études et des recherches sur les gisements minéraux, l'établissement d'un système de base de données et l'administration de conseils aux sociétés d'exploration minière et aux prospecteurs individuels. De petites subventions d'incitation et des avantages fiscaux servent aussi à encourager l'exploration.

De façon générale, le Nouveau-Brunswick dispose d'une base de données scientifiques étendue et de haute qualité qui a rendu de grands services au secteur en traitant des intérêts variés. Cependant, au cours de la prochaine décennie, la base de données sur les minéraux doit être perfectionnée de façon à appuyer les nouvelles initiatives d'exploration à la recherche de gisements plus difficiles à trouver. On devrait accélérer les études détaillées sur les gisements importants et les coordonner avec la production de cartes géologiques détaillées. Les exploitations minérales futures dépendent de la découverte de nouveaux gisements et de nouvelles réserves.

Le budget annuel de 1992-1993 du MRNE consacré à de telles activités géoscientifiques est de 1,4 million de dollars. Au cours des dernières années, des restrictions budgétaires ont ralenti la production de cartes et l'établissement d'un système de base de données. En plus de ce budget, approximativement 500 000 $ sont consacrés à la géoscience par le biais de l'Entente de coopération Canada - Nouveau-Brunswick sur le développement minéral (ECCNBDM). Son financement diminuera jusqu'en 1995, alors que l'entente actuelle prendra fin. Il faut remarquer que le soutien financier accordé à la géoscience par le biais de l'ECCNBDM en vigueur de 1990 à 1995 est de 8,6 millions de dollars moins élevé que celui qui a été consenti de 1984 à 1989, ce qui a considérablement réduit le niveau d'activités géoscientifiques.

5.2 PROMOTION DE L'EXPANSION DES INSTALLATIONS EN PLACE ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES INSTALLATIONS

PROBLÈME:

Dépendance des métaux communs, faible récupération des minéraux de gisements de métaux communs, niveau peu élevé d'activités visant à ajouter de la valeur

OBJECTIF :

Promouvoir l'expansion des installations en place et le développement de nouvelles installations par le biais du perfectionnement technologique en matière de récupération des métaux, de l'incitation à la transformation dans la province et de la diversification des minéraux produits

OPTIONS DE POLITIQUES :

(i) **Accroître les primes d'encouragement associées aux activités d'exploitation et de transformation :**

Les avantages technologiques et le perfectionnement du rendement sont essentiels au maintien et à l'amélioration de la position compétitive. Le financement de l'ECCNBDM et la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques (LTMM) ont respectivement pour but de stimuler la recherche technologique et la transformation dans la province. L'efficacité de ces mesures est mise en doute en raison du faible niveau constant d'activités de transformation. Il est important d'évaluer l'efficacité des primes d'encouragement qui existent relativement à l'incitation à la recherche et à l'exploitation dans l'industrie minière, le broyage et la technologie de la transformation, et d'apporter des changements si nécessaires. Les règles, lorsque plus d'une compétence est en jeu et lorsque des questions de fiscalités se présentent, telles l'harmonisation des taxes fédérales et provinciales, doivent aussi être examinées.

(ii) **Accroître l'échange d'information et la formation :** Une participation plus poussée du MRNE dans des activités reliées à la technologie et à l'élaboration approfondie d'un programme sur la dissémination d'information, par le biais, entre autres, de conférences, d'échanges de technologie, d'activités mises sur pied par des associations minières et bulletins, servirait à promouvoir l'élaboration et l'implantation de nouvelles technologies au Nouveau-Brunswick.

(iii) **Poursuivre la recherche et le développement :** On estime que le financement total provenant de l'ECCNBDM et de l'industrie quant à la recherche et au développement au Nouveau-Brunswick s'élève à environ 1,5 million de dollars annuellement, ou approximativement 0,2 % de la valeur de la production minérale. La recherche et le développement entrepris par les sociétés privées sont limités en raison des restrictions

financières et techniques. Le programme fédéral CANMET et un petit laboratoire provincial (financé par le biais de l'ECCNBDM) fournissent une capacité de recherche directe. La recherche et le développement provincial appuient les installations et la recherche de petite envergure reliées à des gisements particuliers de la province. Compte tenu des limites du financement pour la recherche provenant du secteur privé et de l'Entente, l'engagement direct du gouvernement dans la recherche et le développement constitue un moyen de continuer, et peut-être d'élargir le cadre de la recherche technologique, un élément essentiel à l'industrie minérale du Nouveau-Brunswick.

(iv) **Appuyer les projets de démonstration :** Des technologies qui pourraient être rentables ne sont souvent pas implantées en raison d'un manque d'essais au stade expérimental. L'élaboration d'un programme appuyant les projets de démonstration constituerait un outil essentiel à l'accroissement de la compétitivité de l'industrie. Par exemple, grâce au financement de l'industrie et de l'Entente sur l'exploitation minérale, nous examinons des démonstrations portant sur la technologie de lessivage au chlorure ferrique. Si elle réussit, cette technologie donnerait au Nouveau-Brunswick des avantages considérables dans l'exploitation et la transformation de ses gisements de minerais.

(v) **Surveiller la productivité de l'industrie :** À l'heure actuelle, en raison d'un personnel limité, l'information recueillie sur la productivité de l'industrie et l'efficacité du programme n'a pas encore été utilisée à son plein potentiel dans la planification des programmes ou dans la surveillance et l'évaluation de la situation et des besoins de l'industrie. On pourrait penser à mettre en valeur la révision annuelle des plans de mines et des exploitations effectuée par le MRNE, y compris l'analyse du rendement en métal, des installations, de la productivité et de la compétitivité de l'industrie.

(vi) **Préparer des trousses d'information et des plans d'exploitation :** Des trousses d'information et des plans d'exploitation portant sur les minéraux et les gisements de minéraux (y compris l'information géologique, un inventaire des possibilités d'investissement, les possibilités de transformation et les études des conditions du marché, la faisabilité du projet, la compétitivité et l'ingénierie) servirait à encourager les investissements dans l'industrie minière et l'établissement d'autres installations de transformation dans la province. Une présence accrue du Nouveau-Brunswick aux conférences et aux séminaires créerait une occasion de mettre au point des connaissances techniques et de disséminer de l'information sur l'exploitation.

(vii) **Consolider le rôle du MRNE dans la mise en marché :** L'accroissement du rôle du MRNE aurait pour résultat une continuité, des connaissances techniques et une représentation provinciale solide. En collaboration avec le Ministère du Développement économique et du Tourisme (MDET) et avec EMR, le MRNE pourrait distribuer des trousses d'information et apporter sa contribution aux

conférences, aux journées d'accueil et aux missions commerciales, de façon à promouvoir les possibilités d'exploitation minérale au Nouveau-Brunswick.

DISCUSSION

Afin de mettre en valeur l'exploitation minérale, plus particulièrement la valeur de production et les avantages économiques futurs pour le Nouveau-Brunswick, il est conseillé d'évaluer plusieurs mesures ayant pour but de promouvoir l'établissement de nouvelles installations minérales et de transformation et le maintien de celles déjà existantes. La dépendance du Nouveau-Brunswick sur les ressources de gisements de métaux communs et leur faible rendement, seront des éléments capitaux lors de la mise en oeuvre d'activités d'exploitation minérale. La politique révisée portera principalement sur les améliorations technologiques du rendement des gisements de métaux communs, la transformation dans la province et la diversification des minéraux produits.

Meilleur taux de récupération en métal

Les limites technologiques de la récupération en métal à partir des minéraux sulfurés du Nouveau-Brunswick (minerai de sulfures complexes à grains fins qu'on retrouve dans la région de Bathurst) réduisent la possibilité d'établir de nouvelles mines et d'exploiter des gisements de moindre importance. Aux mines de métaux communs, les taux de concentration type à l'entrée d'une installation de broyage est évaluée à 0,42 % de cuivre, 3,28 % de plomb, 8,44 % de zinc et 103 grammes/tonne d'argent. Au cours du processus de broyage, on récupère 84 % du zinc, 61 % du plomb, 77 % du cuivre et 62 % de l'argent. La portion de zinc, de plomb, de cuivre et d'argent non récupérée se transforme en dépôts de résidus sulfurés, un déchet des activités de broyage.

Depuis 1966, la Mine Brunswick N° 12 a produit environ 65 millions de tonnes (22 millions de mètres cubes) de résidus. On s'attend à ce qu'elle produise 80 millions de tonnes supplémentaires avant l'épuisement de ses réserves actuelles. On estime que les résidus, actuels et futurs, contiendront une valeur de plus de 5 milliards de dollars en plomb, en zinc, en cuivre et en argent, ce qui représente d'énormes pertes de revenus possibles pour la compagnie et la province. En plus des pertes financières, les résidus sulfurés causent des problèmes considérables à la restauration des terres, surtout au niveau du drainage minier acide.

La mise au point de nouvelles technologies pour le broyage et la transformation du minerai semblable à celui de Bathurst et la retransformation des résidus constituent une priorité dans le but d'améliorer le taux de récupération de la valeur minérale et de traiter des préoccupations touchant à l'environnement et à la remise en état des sites miniers. La Province a déjà consacré des efforts considérables à l'essai de nouvelles technologies, comme par exemple, le procédé de grillage-sulfatation-lessivage et le lessivage au chlorure ferrique.

Des processus de transformation plus efficaces, comme par exemple, la transformation de concentrés en métaux, constituent des moyens adéquats de préserver le plus de valeur économique possible au Nouveau-Brunswick. De plus, ils améliorent la faisabilité du projet, renouent l'intérêt dans les projets d'exploration, d'exploitation minière et de transformation, permettent d'accéder à de nouveaux marchés et, par le biais de nouvelles technologies, créent un important avantage compétitif.

À l'heure actuelle, le MRNE emploie deux personnes spécialisées dans l'étude des procédés et l'ingénierie minière, mais dispose d'un financement limité pour l'établissement de laboratoires dans le but d'y effectuer des travaux d'évaluation. L'industrie dispose d'un modeste soutien en matière de recherche appliquée par le biais de l'ECCNBDM. Au niveau national, EMR effectue des recherches et offre un financement pour la mise au point de nouvelles technologies. Le ministère provincial du Développement économique et du Tourisme joue un rôle dans le financement et la planification du développement économique, mais dispose de peu de ressources pour la promotion de la transformation minérale visant à ajouter de la valeur. En raison de l'effet considérable du faible taux de récupération sur l'exploitation minérale, il est important de mettre l'accent sur la mise au point de technologies associées à l'exploitation minière, au broyage et à la transformation.

Accroissement de la valeur ajoutée

L'ajout de valeur aux ressources minérales provinciales pourrait comprendre le raffinage des minéraux métalliques (par exemple, par le biais d'enrichissement, de broyage, de fonte ou de procédés de lessivation) ou la transformation de minéraux industriels. L'ajout de valeur pourrait aussi comprendre la fabrication de produits contenant des métaux ou des minéraux industriels. Par exemple, un taux de récupération optimal de plomb, d'argent, de cuivre, de cadmium et d'autres métaux rentables que l'on retrouve dans les gisements de métaux communs est très important à la gestion des ressources minérales provinciales. Le but de la province est de récupérer tout le contenu minéral des minerais et de produire des métaux et des produits à l'intention des consommateurs dans la province, au lieu d'exporter des produits non transformés.

Pendant vingt ans, le Nouveau-Brunswick a fait de la transformation du concentré de zinc dans la province l'une de ses priorités et s'est servi de différentes approches pour améliorer la rentabilité de la transformation plus poussée de cette ressource. Cependant, à l'exception du plomb, tous les concentrés de métaux communs provenant des mines de la province sont exportés sans transformation supplémentaire. Même s'il est presque impossible d'effectuer une transformation supplémentaire avec certains minéraux, comme la potasse, il est possible d'ajouter de la valeur, dans la province, à la plupart d'entre eux. Une transformation plus poussée dans la province d'autres minéraux, comme le molybdène, le tungstène, l'étain, l'indium, le manganèse, le schiste, le calcaire, la silice et les métaux communs, est à souhaiter afin de réaliser des avantages économiques et d'exploiter la valeur optimale des ressources minérales du Nouveau-Brunswick. En plus d'encourager la mise en oeuvre de nouvelles activités de transformation, une autre préoccupation consiste au maintien

et à la modernisation de la fonderie de plomb qui se trouve présentement à Belledune et qui emploie 450 personnes.

À l'heure actuelle, le MRNE ainsi que le MDET sont tous les deux responsables des activités reliées au perfectionnement de la transformation et à la valeur ajoutée des ressources minérales. Un comité interministériel sur la transformation, rassemblant cinq ministères, dont le MRNE et le MDET, a été mis sur pied dans le but de promouvoir l'établissement de nouvelles installations de transformation pour les métaux communs, en particulier, le zinc. Le MRNE est présentement responsable de tous les aspects de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales, en plus de servir de source pour les connaissances techniques et de point de convergence pour la communication à l'industrie. Le MDET offre du financement pour le développement économique (études et projets de démonstration), mais ses ressources sont limitées quant à la mise en marché et à la transformation des minéraux en particulier.

Le MRNE joue un rôle secondaire dans la promotion et la mise en marché, mais dispose d'un lien direct avec les investisseurs et les entrepreneurs. En général, EMR s'occupe d'appuyer les missions commerciales internationales et la promotion des marchés. Au niveau provincial, le MDET touche à un nombre limité d'activités de mise en marché pour les ressources minérales. Pour ce qui est de la mise en marché, ces deux derniers ministères travaillent indépendamment de la DRM du MRNE.

Parce qu'aucune nouvelle installation de transformation des produits de gisements métaux comuns n'a vu le jour récemment, on peut conclure que les primes d'encouragement disponibles (avantages fiscaux, travail de promotion, politiques gouvernementales) n'atteignent pas leur but, qui est d'encourager la transformation et la fabrication de façon à ajouter de la valeur. Le soutien de la mise en marché et un climat d'investissement compétitif sont des atouts importants au maintien du secteur et des retombées économiques qui y sont associées. La concurrence mondiale intense, qui fait rage depuis quelque temps (ex : coûts relativement moins élevés et primes d'encouragement intéressantes en Amérique du Sud, dans les pays côtiers du Pacifique et en Australie), a modifié de façon considérable les conditions du marché et de l'investissement.

Diversification des minéraux et des produits

Comme le Nouveau-Brunswick dépend grandement des gisements de métaux communs, en particulier du zinc, une diversification dirigée vers d'autres minéraux constitue une option intéressante pour stabiliser le rendement rendement changeant des métaux communs. En 1975, 85 % de la valeur de la production minérale du Nouveau-Brunswick provenait des métaux. En 1989, cette proportion avait diminuée à 67 %, surtout en raison de l'accroissement de la production de potasse. Les prévisions indiquent que la valeur de production des métaux communs continuera à baisser et que les possibilités d'emploi diminueront en raison de l'épuisement des réserves, des taux de production moins élevés et de la pression pour augmenter toujours plus la productivité. Avant l'an 2010, l'industrie des

métaux communs pourrait perdre 1400 emplois, si on ne trouve pas d'autres gisements avant l'an 2000.

L'exploitation et la production d'autres minéraux, comme les minéraux industriels, les métaux rares, le graphite, les métaux précieux, le charbon, la tourbe seront prises en considération de façon à réduire la dépendance du Nouveau-Brunswick envers les métaux communs et la dimunition des réserves de ces métaux. La diversification des produits constitue une façon d'accroître la stabilité du secteur et de protéger des revenus imposables en réduisant l'effet de la fluctuation des prix.

À l'heure actuelle, le MRNE dispose d'un personnel qui possède des connaissances techniques sur les minéraux industriels. D'autres études de marché, d'autres études d'inventaire, la recherche et le développement en matière de traitement des minerais, du travail de promotion, d'autre information géologique et des primes d'encouragement stimuleraient la diversification. La diversification des produits et des minéraux apporterait une contribution aux initiatives susmentionnées pour ajouter de la valeur aux produits actuels et accélérer la mise au point de technologies.

5.3 COORDINATION DE L'INTERACTION GOUVERNEMENT-INDUSTRIE

PROBLÈME :

Coordination du processus d'approbation et de la communication entre le gouvernement et l'industrie

OBJECTIF :

Stabiliser et rationaliser les exigences réglementaires, en plus d'améliorer la coordination des organismes gouvernementaux et l'interaction gouvernementale avec l'industrie

OPTIONS DE POLITIQUES :

(i) **Rationaliser les exigences réglementaires et le processus d'approbation :** La réglementation régissant les activités d'exploitation minérale est compliquée et touche souvent à plusieurs organismes gouvernementaux. De plus, le processus d'approbation semble s'éterniser. Stabiliser et rationaliser la réglementation sur l'exploitation minière et l'environnement ainsi que le processus administratif touchant au secteur constituent une priorité. On propose aussi d'envisager la possibilité de publier un guide sur la réglementation et le processus d'approbation et de réglementer le retrait de sable et de gravier des terres privées.

(ii) **Servir de point de repère à l'industrie :** Par le biais de nombreux organismes, l'industrie minérale doit rester en communication avec le gouvernement (pour l'information, le financement, les exigences réglementaires, etc.). Puisque le MRNE est responsable de la gestion des ressources minérales, il semble logique qu'il devienne le point central de communication à l'industrie, en coordonnant l'interaction gouvernement-industrie.

(iii) **Révision des mécanismes de coordination :** Afin de perfectionner la coordination du rôle réglementaire et de planification du gouvernement, relativement à l'industrie minérale, il est proposé de réviser les mécanismes de coordination officiels du MRNE, en collaboration avec les ministères suivants :

(a) les ministères provincial et fédéral des Finances (politiques fiscales)

(b) la Commission des accidents du travail et la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail (recherche et développement en matière de sécurité)

(c) le ministère provincial des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation et celui de l'Environnement (l'utilisation des terres)

(d) le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail, en collaboration avec l'industrie (formation, perfectionnement des compétences et des besoins d'adaptation, main-d'oeuvre et relations humaines)

(e) le ministère provincial du Développement économique et du Tourisme et le ministère fédéral d'EMR (promotion, exploitation et financement).

(iv) **Définir le rôle des organismes dans la transformation des minéraux :** À l'heure actuelle, le MRNE ainsi que le MDET ont tous les deux des responsabilités dans la promotion de la transformation des minéraux (ex : production de métal à partir de concentrés), ce qui cause un manque de précision au niveau du mandat, de la continuité et de l'obligation de rendre compte pour l'industrie et le personnel du gouvernement. Il est suggéré que le MRNE soit responsable des ressources minérales à partir du minerai, y compris la production de métal, et que le MDET soit responsable de promouvoir la fabrication de produits contenant des métaux.

(v) **Établir un conseil consultatif auprès du ministre :** Afin de cerner les priorités de l'industrie et d'établir un lien de communication régulier, un conseil consultatif composé de représentants de l'industrie pourrait être mis sur pied dans le but de conseiller le ministre d'État aux mines et à l'énergie.

(vi) **Préparer un cadre stratégique pour des minéraux particuliers :** Actuellement, seuls le charbon, la tourbe et la potasse font l'objet de politiques établies sur le rôle du gouvernement dans l'exploitation. Des politiques semblables pour d'autres minéraux contribueraient à la planification du rôle du gouvernement et à la stimulation de l'exploitation d'autres ressources minérales, comme par exemple les métaux communs, les minéraux industriels et les métaux précieux. De plus, on doit clarifier des questions de compétence, comme celles touchant les minéraux au large des côtes et la propriété des ressources.

(vii) **Réviser la gestion de l'entente fédérale-provinciale sur l'exploitation minérale :** La critique formulée envers les ententes fédérales-provinciales servant de véhicule d'exploitation minérale portent sur leur courte durée, le doublement de l'administration, l'excès de bureaucratie, les problèmes de planification et le relais de financement entre les ententes. Même si on reconnaît que cette approche a ses lacunes, les ententes offrent un financement considérable pour d'importants projets géoscientifiques et de développement technologique. Il est proposé que le MRNE gère la partie provinciale de l'Entente ou que les fonds de l'Entente soient intégrés à son Budget de base "A" .

DISCUSSION

L'Association minière du Canada (AMC) est préoccupée par les exigences réglementaires, surtout l'accroissement de la réglementation, la difficulté de s'y conformer, l'incertitude causée par le changement des exigences (ex : normes environnementales), et le chevauchement de la législation provinciale et fédérale. L'AMC ainsi que l'Association des prospecteurs et des entrepreneurs (APE) avancent que cette situation crée des retards, des coûts inutiles et de la confusion. L'industrie est particulièrement préoccupée par les retards du processus d'approbation des projets, l'accroissement des coûts, les capitaux onéreux (ex : coût d'amélioration des sites miniers) et les restrictions du marché.

Plus de douze différents permis, baux et approbations sont nécessaires à l'exploitation minière. La plupart de ces exigences réglementaires sont gérées par le MRNE et le ME (voir figure 10, Annexe A). L'actuel processus d'approbation pour l'exploitation d'un gisement de minerai prend un minimum d'un an et demi avant d'arriver à un résultat. Cependant, il est fréquent que la période d'attente soit encore plus longue, selon l'information disponible et la natures des problèmes associées à une proposition particulière. Même si un comité permanent sur l'exploitation minière et l'environnement composé de représentants du MRNE et du ME traite de certaines de ces préoccupations à l'échelle interne, la coordination du processus d'approbation et des activités du gouvernement doit être considérablement améliorée. Les responsabilités de l'organisme doivent être clarifiées et les exigences réglementaires doivent être stabilisées, rationalisées et communiquées aux compagnies et aux experts-conseils. L'industrie a aussi demandé d'être consultée lors de l'élaboration de nouvelles politiques, normes ou réglementations et d'harmoniser les activités et les exigences fédérales et provinciales (ex : étude environnementale).

Une préoccupation fondamentale, toujours controversée, est l'accès aux terres et leur utilisation à des fins d'exploration et d'exploitation. L'accès aux terres devient de plus en plus difficile en raison de la divergence des différentes politiques d'utilisation des terres. Par exemple, le développement résidentiel se produit sans penser aux ressources minérales et, souvent, élimine la possibilité d'utiliser des ressources minérales situées à proximité.

Parmi les autres préoccupations touchant particulièrement à l'exploitation minière et qui relèvent d'autres organismes gouvernementaux que le MRNE, on peut citer la formation (éducation et perfectionnement des compétences), la gestion des ressources humaines et la stabilité de la main d'oeuvre. Ces aspects relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail. Cependant, il est nécessaire de leur apporter des améliorations (ex : programmes de stages et cours spécialisés) afin de répondre aux besoins spéciaux du secteur minéral.

La DRM est responsable de la gestion des ressources minérales de la province et de l'administration de la législation sur les baux miniers, les baux d'exploitation de tourbières, les baux et les permis d'exploitation de carrières et de remise en état, etc.. Les ministères du Développement économique et du Tourisme, des Municipalités, de la Culture et de

l'Habitation, de l'Environnement, la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, d'autres divisions du MRNE, les ministères fédéral et provincial des Finances, ainsi qu'EMR, ont tous un rôle à jouer dans le secteur minéral.

5.4 PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

PROBLÈME :

Préoccupations environnementales

OBJECTIF :

Résoudre les problèmes de remise en état des sites miniers et incorporer les principes de développement durable à la gestion des ressources minérales

OPTIONS DE POLITIQUES :

(i) **Préparer et mettre en oeuvre une stratégie de développement durable pour le secteur minéral du Nouveau-Brunswick :** La mise en oeuvre nécessitera l'incorporation des principes de développement durable à la législation portant sur les activités d'exploitation minérale.

(ii) **Appuyer la recherche et les projets de démonstration :** Puisqu'il est nécessaire de mettre au point des nouvelles technologies sur la remise en état des sites miniers et la protection de l'environnement pour régler les préoccupations en ce domaine, l'industrie et le gouvernement doivent tous deux jouer un rôle dans la mise au point et la démonstration de technologies. À l'heure actuelle, les commentaires provenant de l'industrie et du gouvernement à ce sujet se font peu nombreux. Parmi les options de participation du gouvernement, on peut citer le financement de projets de recherche et de démonstration, d'autres primes d'encouragement et la mise à disposition de connaissances techniques sur la recherche et la planification.

(iii) **Continuer à appuyer une révision du traitement fiscal réservé aux coûts de remise en état :** En général, les coûts de remise en état des sites miniers sont engendrés après la conclusion de la production et de la rentrée de bénéfices. À l'heure actuelle, seuls les coûts engendrés dans l'année pendant laquelle les dépenses sont engagées (lorsque les bénéfices sont faibles ou ont cessé) sont déductibles d'impôt, ce qui n'encourage pas les dépenses de remise en état. Il est proposé de réviser l'effet de la fiscalité provinciale et le prolongement de l'appui au changement de la structure fiscale fédérale. Ce problème fut cerné en 1985, mais, jusqu'à présent, on a réalisé très peu de progrès pour en arriver à une solution.

(iv) **Réviser les exigences de la sécurité de remise en état :** Parmi les nombreux problèmes associés à la sécurité de la remise en état des sites miniers, on peut citer le doublement d'exigences sécuritaires dans la Loi sur les mines et la Loi sur l'assainissement de l'environnement, des questions de responsabilité, les normes de remise en état et les problèmes reliés à la forme et au calcul de la sécurité. La gravité des répercussions environnementales, financières et temporelles causées par la

sécurité et le travail de remise en état prouve le besoin de résoudre ces problèmes. De plus, une révision de ces questions devrait tenir compte des divers types d'exploitation, comme les mines de production, les activités de développement minier reliées aux claims, le travail d'exploration préliminaire des claims et du rôle que le gouvernement doit jouer dans la responsabilité permanente de remise en état découlant des droits miniers.

(v) **Mettre en oeuvre un fond provincial pour la remise en état des mines fermées et abandonnées :** Même s'il existe certaines sources de financement pour des objectifs environnementaux généraux (fonds de fiducie pour l'environnement, fonds pour les sites dont le propriétaire est inconnu), le gouvernement n'offre aucun financement pour la remise en état des sites miniers fermés ou abandonnés. Les coûts élevés associés au travail de remise en état justifient le besoin d'offrir une forme de financement afin d'assurer que les travaux de remise en état soient effectués et que la qualité de l'environnement soit protégée.

(vi) **Établir un groupe de travail sur les problèmes environnementaux, composé de représentants de l'industrie et du gouvernement :** Le gouvernement et l'industrie sont tous deux responsables de régler les problèmes environnementaux, actuels ou futurs, qui sont associés à l'activité du secteur minéral. La coordination et la coopération seront nécessaires pour cerner et relever les défis environnementaux, mais à l'heure actuelle, il n'existe aucune structure relative à ces préoccupations de l'industrie et du gouvernement. L'Association minière du Canada (AMC) a proposé d'établir un groupe de travail pour réviser le rendement environnemental du secteur minéral, cerner les futurs points d'importance, accroître et promouvoir la sensibilisation de l'industrie et du public, relativement au rendement environnemental, recommander des objectifs et des normes associées à la protection et à la remise en état, élaborer un plan d'urgence commun en cas de catastrophe environnementale, définir la responsabilité envers l'environnement et formuler des recommandations sur la remise en état des sites miniers abandonnés ou fermés.

DISCUSSION

Les préoccupations environnementales, comme le développement durable et la sécurité de la remise en état des mines, n'ont pas été entièrement incorporées à la gestion des ressources minérales. L'exploitation minérale doit se faire librement et garantir des bénéfices économiques, la qualité de la vie et l'intégrité environnementale pour les générations à venir. Autrement dit, il est nécessaire de satisfaire aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des prochaines génération de satisfaire à leurs propres besoins (Plan vert fédéral). Les installations d'exploitation minière et de transformation ont été responsables de dommages à l'environnement à long terme. On doit régler le problème de telles sources de contamination et éviter de nouvelles responsabilités. En général, la gestion de l'impact (ex : qualité des eaux, utilisation des terres), l'efficacité (ex : réduction des

déchets, recyclage, conservation) et les aspects économiques (ex : stabilité des marchés, taux de change, coûts, main d'oeuvre) sont des points capitaux pour l'exploitation minérale et le développement durable. La planification associée au secteur minéral doit être incorporée aux autres politiques du gouvernement sur le développement durable, comme le Plan vert fédéral. La réduction des déchets, la réutilisation, la récupération et le recyclage (les quatre "R") doivent être intégrés aux activités du secteur minéral.

L'exploitation minière et la transformation se servent de l'eau, de l'énergie et des matériaux, perturbent l'habitat halieutique et faunique, affectent l'utilisation des terres, produisent des émissions de gaz et d'eau, et des déchets nécessitant une élimination ou un traitement particulier. De plus, les ressources minérales ne sont pas toujours exploitées à leur plein potentiel, c'est-à-dire en utilisant des minerais riches et des minerais pauvres, de façon à récupérer une valeur optimale de minéraux. Il est nécessaire de reconnaître la totalité des coûts (y compris les coûts de remise en état des sites miniers). L'AMC a estimé que le traitement du problème de drainage minier acide au Canada coûterait trois milliards de dollars (c'est-à-dire 2,4 % du revenu brut de l'industrie pendant 20 ans). Au Nouveau-Brunswick, on estime que la remise en état des sites miniers Brunswick et Heath Steele, en raison de leurs sources qui produisaient autrefois de l'acide, coûterait des dizaines de millions de dollars.

La Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie a recommandé un engagement plus poussé de la communauté lors de la prise de décisions, de l'adaptation reliée à la fermeture de mines, de la promotion de la retransformation des déchets et du recyclage des métaux, de l'élaboration d'un code pour le développement durable, de la révision du financement des remises en état, de l'implantation d'un système de frais à payer par l'usager pour des ressources environnementales, de l'établissement des exigences à satisfaire pour exploiter à nouveau des carrières de sable ou de gravier et de la révision de la pérennité de l'exploitation du charbon.

Les ministères fédéral et provincial de l'Environnement ainsi que d'autres organismes ont un rôle à jouer dans le développement durable, mais seuls le MRNE et l'industrie sont particulièrement responsables du développement durable du secteur minéral du Nouveau-Brunswick. Le groupe de travail interministériel sur l'industrie minérale travaille présentement à l'élaboration d'une proposition sur le financement de la remise en état des sites miniers pour régler le problème des coûts de fermeture de mines.

Les obligations reliées à la remise en état et aux activités après la fermeture sont des problèmes qui affectent les exploitations minières actuelles et futures. Des restrictions financières et technologiques ont limité la capacité des entrepreneurs de mines à surmonter ces difficultés. Une forte prime d'encouragement pour la recherche et le développement associés à la retransformation des résidus de pyrite est nécessaire pour récupérer une proportion plus élevée de métaux communs et de métaux précieux et pour garantir des conditions environnementales acceptables.

5.5 SENSIBILISATION DU PUBLIC

PROBLÈME :

Faible sensibilisation publique relativement au secteur minéral

OBJECTIF :

Cerner les préoccupations et accroître l'information et la sensibilisation du public relativement au secteur minéral

OPTIONS DE POLITIQUES :

(i) **Établir un comité de représentants du gouvernement et de l'industrie afin d'étendre le programme d'information publique :** Cette option comprend l'établissement d'un comité mixte (industrie et MRNE) dans le but de planifier et d'implanter un programme de sensibilisation et d'information publiques sur le secteur minéral. Les activités du comité viendraient se greffer aux initiatives du programme d'information publique de l'ECCNBDM (comme la publicité et les relations publiques, les présentations, les bulletins d'information publique et le recueil de photos). Ces activités viendraient aussi s'ajouter aux initiatives d'éducation géoscientifique mentionnées à la Section 5.1.

(ii) **Effectuer régulièrement un sondage sur les perceptions du public :** Il est suggéré d'effectuer périodiquement un sondage sur les perceptions du public afin de cerner ses préoccupations et d'évaluer l'efficacité du programme d'information publique.

(iii) **Préparer les lignes directrices de la consultation publique :** Au cours des années précédentes, on a préconisé diverses approches relativement aux problèmes et aux projets portant sur les minéraux. L'industrie pourrait trouver utiles de telles lignes directrices dans la prévision et la résolution de conflits reliés aux préoccupations du public.

DISCUSSION

Un sondage (Angus Reid) effectué en 1991 a indiqué que le public avait une opinion médiocre ou négative du secteur minéral, surtout au niveau de la propriété canadienne des mines, de la justice de la fiscalité sur les mines, de la pollution de l'exploitation minière, de la confiance envers le gouvernement et l'industrie à ce sujet, de la productivité et la sécurité, et de la technologie avancée utilisée dans l'exploitation minière. De plus, le public ne semble pas bien réaliser l'importance de l'industrie pour l'économie. Le sondage indiquait que 35 % des Canadiens étaient en faveur de l'industrie, 45 % étaient préoccupés et 20 % étaient contre. De façon générale, le public croit que les administrateurs des mines et du

gouvernement ont une piètre crédibilité relativement aux problèmes de l'exploitation minière, mais que les médias, les syndicats et les associations industrielles sont fiables. Au yeux du public, les problèmes environnementaux constituent une priorité. L'opinion négative ou le manque de connaissances a pour résultat une pression du public pour d'autres réglementations et inspections de mines. Un bon nombre d'opinions publiques semblent être non fondées et ces perceptions nuisent à l'industrie.

Auparavant, peu d'efforts ont été déployés pour régler le problème de la piètre compréhension du public de l'industrie minérale. L'industrie et le gouvernement reconnaissent qu'on doit régler le problème de l'opinion publique et qu'il sera nécessaire de recueillir des données appropriées pour appuyer une campagne de sensibilisation publique. L'industrie minérale est à la recherche d'un modèle de programme en ce domaine et d'un véhicule approprié pour transmettre l'information.

Le gouvernement devrait faire son possible pour consulter et informer le public, pour s'assurer que son opinion vis-à-vis l'industrie est basée sur des faits justes et précis. Une opinion négative non-fondée nuit à l'industrie et aux possibilités d'investissement. Le programme d'information publique de l'ECCNBDM en vigueur de 1990 à 1995, comprend un bulletin, l'élaboration d'une banque de photos, la préparation de matériel à l'intention d'un programme pédagogique, la publicité de l'industrie, surtout au cours de la Semaine minière et par le biais de journées d'accueil ainsi que le soutien d'expositions à des foires commerciales. De plus, le personnel du MRNE participe à la résolution de problèmes sur les minéraux avancés par le public (ex : conflits d'utilisation des terres, problèmes environnementaux et demandes d'information), à la promotion de l'industrie au cours de la Semaine minière et à la consultation publique sur des projets minéraux qui font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Le sondage de l'opinion publique dénonçait l'inefficacité de certaines parties des programmes d'information. On considère celui qui existe présentement décousu et sporadique.

5.6 UTILISATION DE L'INFORMATION GÉOSCIENTIFIQUE À DES FINS NON MINÉRALES

PROBLÈME :

Demande d'information géoscientifique à d'autres fins

OBJECTIF :

Dispenser l'information géoscientifique et formuler des commentaires aux projets de développement et de planification non reliés au secteur minéral

OPTIONS DE POLITIQUE :

Définir la responsabilité de dispenser l'information géoscientifique : La responsabilité de dispenser l'information géoscientifique pour les projets de planification et d'exploitation (c'est-à-dire à des fins non minérales) doit être clarifiée. La Direction des études géologiques (DEG) de la DRM du MRNE semble être l'organisme approprié pour prendre cette responsabilité en main.

(ii) **Établir un comité interministériel pour cerner les besoins géoscientifiques :** On a récemment établi un comité interministériel sur les eaux souterraines, impliquant la DEG et le ME, afin de cerner le besoins géoscientifiques de ce dernier. Il est proposé d'établir d'autres comités par le biais de la DEG afin de créer un lien avec les organismes gérant les ressources et l'utilisation des terres (ME, ministère des Transports, ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, MRNE) pour l'obtention d'information géoscientifique.

(iii) **Élaborer un programme géoscientifique :** Une fois la responsabilité de dispenser l'information géoscientifique établie et une fois les besoins géoscientifiques cernés, nous pourrons passer à la conception et à l'implantation d'un programme de base de données et de production de cartes. Cette approche contribuera à régler des conflits avec les autres compétences et ménera à une gestion intégrée des ressources.

DISCUSSION

Auparavant, la DEG du MRNE était principalement au service du secteur minéral, mais, à l'heure actuelle, de plus en plus de demandes d'information géoscientifique sont formulées en rapport avec la gestion des eaux, des forêts et des déchets. La DEG est le seul organisme gouvernemental qui recueille, compile, interprète et dissémine les données géoscientifiques nécessaires à la planification de l'utilisation des terres et aux autres activités qui ne sont pas directement reliées à l'industrie minérale.

Des demandes du genre sont variées. Par exemple, les intérêts publics et privés ont tous deux besoin d'information géoscientifique pour le choix d'un site, la conception et l'évaluation de l'impact d'une installation de gestion des déchets solides. On a aussi besoin de ce genre d'information pour protéger les ressources d'eaux souterraines (eau potable) et étudier les cas de pollution d'eaux souterraines (eau de puits). Afin de planifier la gestion forestière, l'industrie et le MRNE s'en servent aussi pour les conditions des sites, l'information (géoscientifique) sur les sols. L'utilisation d'information géoscientifiques est aussi très importante à l'utilisation des terres (au niveau municipal) et aux transports. Le ME, le MRNE, le ministère des Transports et le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation se servent tous de la DEG comme source principale d'information géoscientifique. Cependant, dans le passé, le mandat de la DEG était restreint aux demandes de l'industrie minérale. Même si la Direction des études géologiques offre ses connaissances techniques selon chaque cas, elle ne prend pas part à la planification à long terme, par exemple, terres de la Couronne, gestion du bois d'oeuvre, transports, affaires municipales et environnement.

Presque tout travail de planification et d'exploitation nécessite de l'information géoscientifique de base. Cependant, l'information géoscientifique et les connaissances techniques à la disposition de la Direction des études géologiques ne sont pas entièrement reconnues ou utilisées à leur plein potentiel à l'extérieur du cadre des besoins de l'industrie minérale.

La cueillette, l'interprétation et la dissémination de données géoscientifiques sont des activités très complexes et très coûteuses. Les gouvernement ne peuvent pas se permettre de répartir les connaissances géoscientifiques sur plusieurs ministères. Il serait logique que la Direction des études géologiques du MRNE dispense l'information et les connaissances géoscientifiques à des fins non minérales. Cependant, il serait nécessaire de réviser son mandat dans le but d'y inclure de telles fonctions.

6.0 CONCLUSION

Le défi de maintenir et de mettre en valeur les avantages du secteur minéral nécessite une approche coopérative entre l'industrie, le gouvernement et le public. La présentation d'une ébauche de politique à titre de document de travail donne à l'industrie et aux autres parties concernées l'occasion de participer à l'élaboration du futur rôle du gouvernement dans le secteur.

Compte tenu des restrictions imposées aux ressources financières du gouvernement, la révision du rôle du gouvernement comprendra la détermination des domaines de priorité. À l'heure actuelle, l'accent est placé sur l'information géoscientifique, la mise au point de technologies et la transformation dans la province. Parmi les autres problèmes à ne pas oublier, on peut citer la diversification, la coordination avec le gouvernement, les exigences réglementaires, le développement durable, la remise en état des sites miniers et la sensibilisation publique.

En préparant une nouvelle politique, l'importance de l'industrie sera reconnue et le soutien du gouvernement au secteur sera confirmé à nouveau. Une industrie minérale solide et compétitive continuera de contribuer des avantages considérables à la province.

7.0 BIBLIOGRAPHIE

Davies, J.L., Zinc, Lead, Copper Reserves - Northern New Brunswick, 1991

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, Policy Review Mineral Ressources - A Status Report, ébauche, 16 juillet 1991

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, L'industrie minière au Nouveau-Brunswick - 1990, Édition B. Carrol, 1990

Emploi et Immigration Canada, Études sur les ressources humaines dans l'industrie minière canadienne, Novembre 1991

Énergie, Mines et Ressources Canada, La politique du gouvernement du Canada sur les minéraux et les métaux, Mai 1987

Énergie, Mines et Ressources Canada, Division de la politique sur les minéraux, Le développement durable et l'industrie des minéraux et des métaux, Février 1991

Énergie, Mines et Ressources Canada, A. Clark, (communication personnelle), 4 novembre 1991

Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Vers l'an 2000 - Une stratégie de développement économique pour le Nouveau-Brunswick, 1988

Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie miniérale (Énergie, Mines et Ressources), Rapport sur les activités de retraitement des résidus abandonnés, Juillet 1991

Association minière du Canada, Environmental Challenges to the Mining Industry, Présentation de l'Association minière du Canada devant le comité permanent de la Chambre des communes sur l'Énergie, les Mines et les Ressources, Septembre 1991

Association minière du Canada, La gestion des richesses minières du Canada. Présentation à la 48e conférence annuelle des ministres des mines, 24 septembre 1991

Conférence économique Népisiguit, Créons la vague Chaleur, 1991

Agence des statistiques du Nouveau-Brunswick, ministère provincial des Finances, L'économie du Nouveau-Brunswick - 1991 - Rapport à l'Assemblée législative, mars 1991

Porter, Michael E., Le Canada à la croisée des chemins : les nouvelles réalités concurrentielles, Octobre 1991

Association des prospecteurs et des entrepreneurs du Canada, L'importance de l'industrie minière pour le Canada, Présentation à la 48e conférence annuelle des ministres des mines, 24 septembre 1991

Approvisionnement et Services Canada, Bâtir ensemble l'avenir du Canada - Propositions, N° de catalogue CP22-24/1991 ISBN 0-662-19152-8 1991

8.0 ANNEXE A

Figure 1 CHIFFRES DE LA PRODUCTION MINÉRALE de 1956 à 1991
(Dollars constants de 1986)

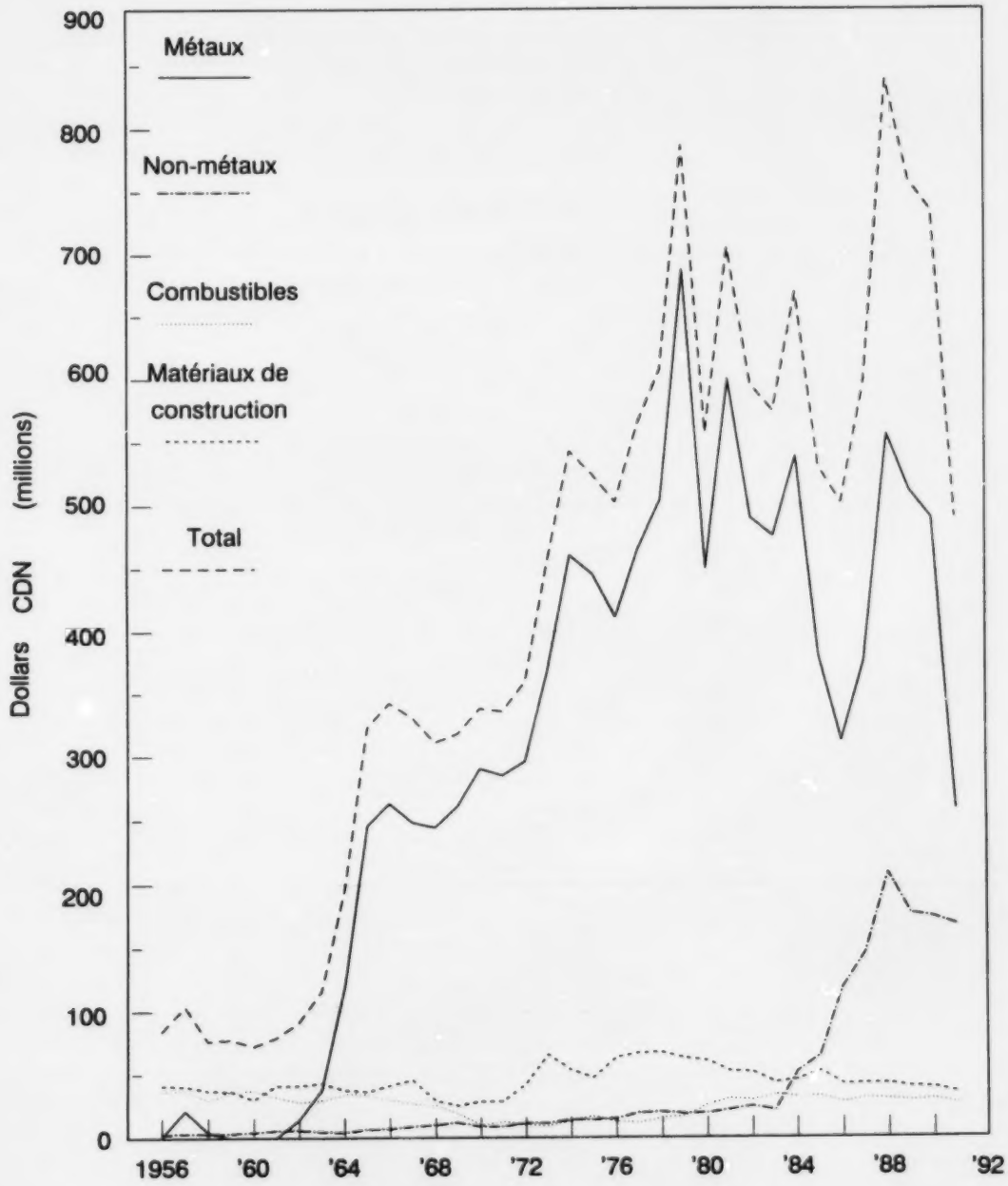

- Les chiffres de 1991 sont préliminaires.

- La grève à la BM&S est les prix du zinc peu élevés ont eu un effet négatif sur les chiffres de production de 1991.

Source: Statistiques Canada

Figure 2 - PRODUCTION MINÉRALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1991
(Compilation des statistiques d'Énergie, Mines et Ressources)

Chiffres préliminaires

Produit	Unité	Quantité	Valeur ($)
Métaux			
Antimoine	kg	—	—
Bismuth	kg	130 000	975 000
Cadmium	kg	47 000	235 329
Cuivre	kg	10 138 182	27 534 795
Or	g	—	—
Plomb	kg	59 018 545	50 224 782
Argent	kg	153 057	22 869 012
Zinc	kg	169 886 900	212 528 512
TOTAL			325 545 700
Non-métaux			
Marne		—	—
Tourbe	t	280 056	26 934 202
Potasse	t	—	—
Sel	t	—	—
Soufre (gaz de fonderie)	t	46 960	6 546 507
TOTAL	t		212 321 987
Combustibles			
Charbon	t	500 000	34 200 000
Gaz naturel	m^3	—	—
TOTAL			34 200 000
Matériaux de construction			
Chaux	t	—	—
Sable et gravier (y compris la silice)	t	6 842 540	14 386 675
Pierre	t	2 769 713	18 397 674
TOTAL			44 939 842
TOTAL GLOBAL 1991 ($ CDN), préliminaire			$617 007 529

TOTAL GLOBAL 1990 ($ CDN) $877 926 043

TOTAL GLOBAL 1989 ($ CDN) $864 073 000

Figure 3 CHIFFRES DE PRODUCTION PAR PRODUIT
1975 vs 1989

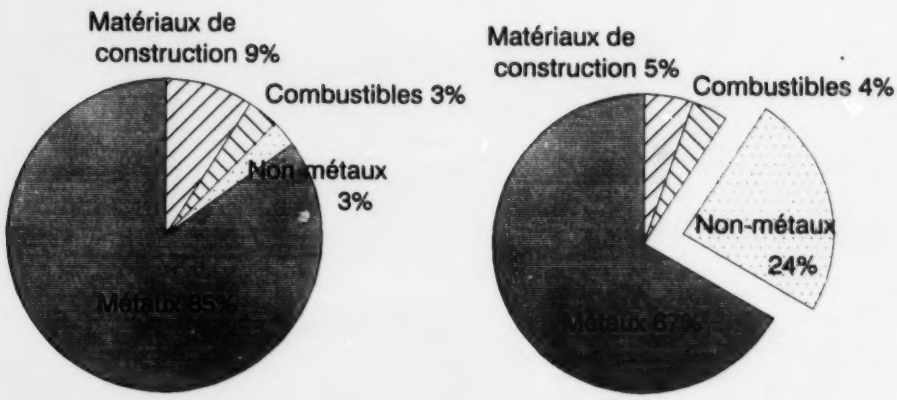

1975
231 922 900 $

1989
864 873 000$

Source: Statistiques d'EMR

Figure 4 DÉPENSES EN EXPLORATION MINIERE DE 1951 A 1992
(Dollars constants de 1986)

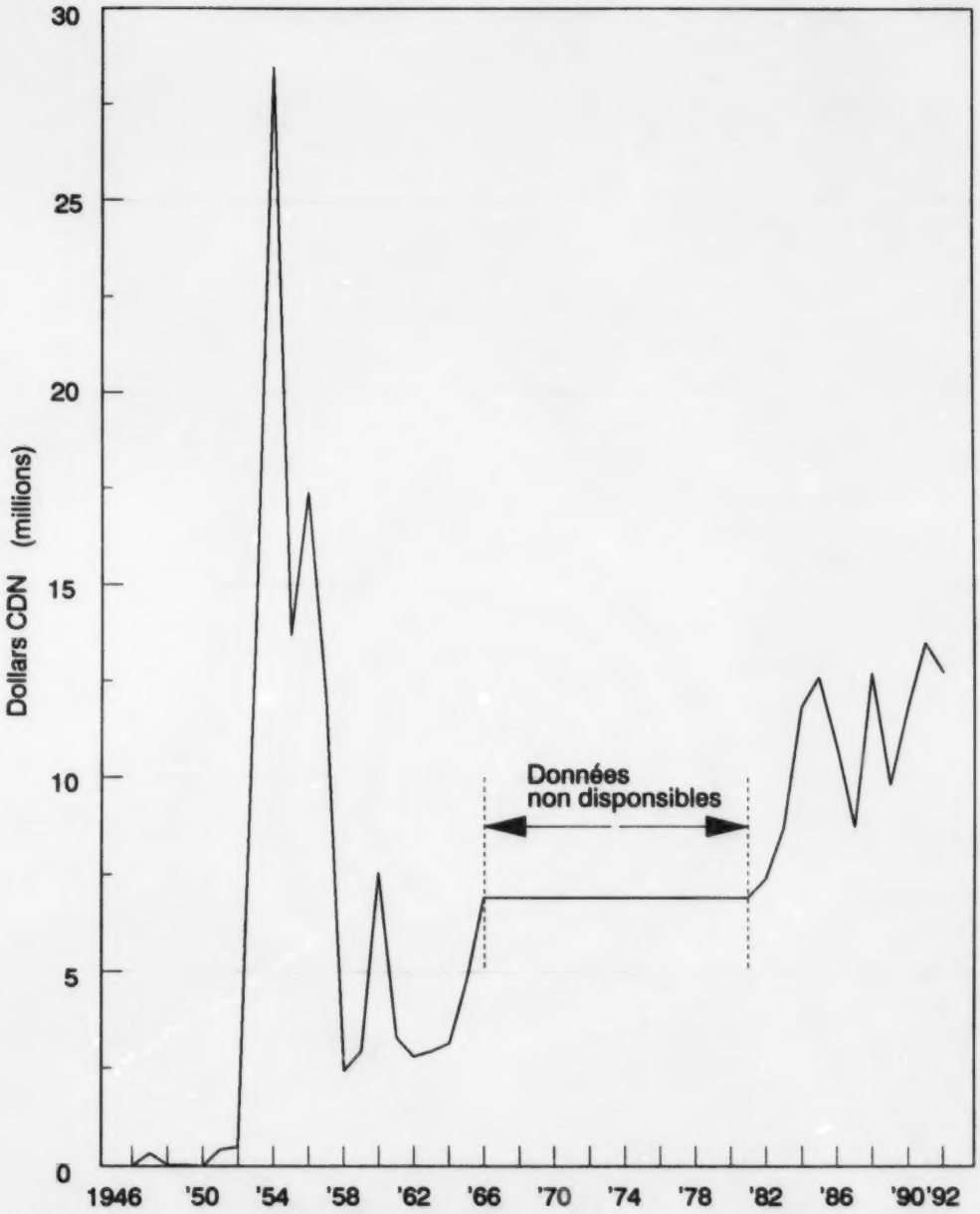

- Données non disponsibles pour la période allant de 1967 à 1981.
- Les données sont de nature générale, en plus de l'exploration du site de la mine, mais n'incluent pas les dépenses en frais généraux.
- Pour 1992, les chiffres sont estimatifs

Source: Statistiques d'EMR

Figure 5 ACTIVITÉS D'EXPLORATION PAR PRODUIT DE 1983 à 1990
(Dollars constants de 1986)

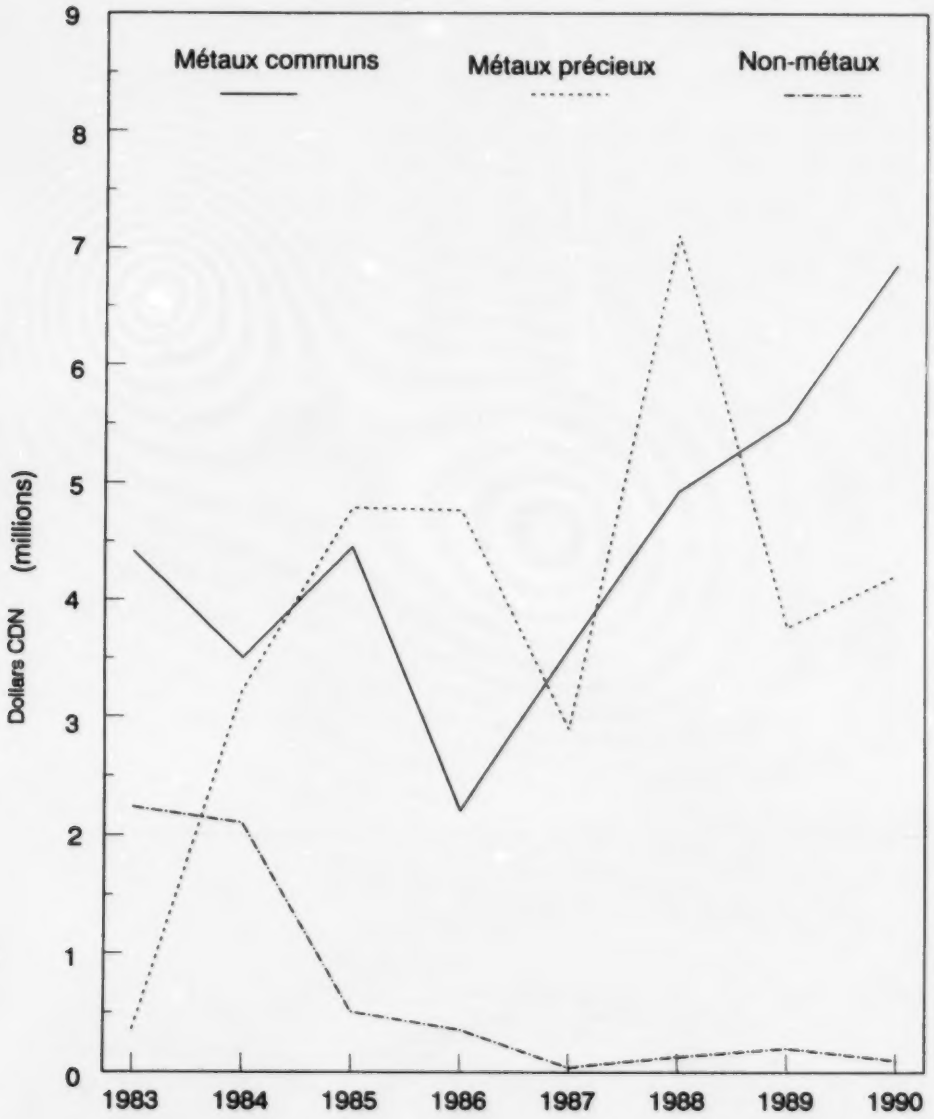

- Les activités d'exploration ne comprennent pas l'exploration minière visant à agrandir des gisements déjà exploités ou devant l'être.
- De 1987 à 1990, les dépenses afférentes en frais généraux (coûts de terres, frais administratifs et dépenses du bureau central associées à l'exploration) ne sont pas incluses.

Source: Statistiques d'EMR

Figure 6 RÉSERVES MINÉRALES ET AVANTAGES ÉCONOMIQUES

PRODUIT/ GISEMENT/ MINE	RÉSERVES EN NOMBRE D'ANNÉES	EFFECTIFS 1990	CHIFFRE DE PRODUCTION 1990
Mine Brunswick no 12	24 ////////////////////	1440	–
Mine Heath Steele	6 //////	280	–
Mine Murray Brook	1–6 /	45	–
Mine Stratabound	–	–	–
Gisement Restigouche	(4)	–	–
Gisement Caribou	(7)	–	–
Gisement Halfmile Lake	(14)	–	–
Gisement Key Anacon	(1.5)	–	–
Gisement Stratmat (S–1)	(4)	–	–
Gisement Mount Pleasant	( )	–	–
Fonderie BM&S	Espérance de vie >5 ans	656	–
MÉTAUX		2421	596$ millions
Potasse	>20 ////////////////// +	949	–
Charbon	20 //////////////////	196	37,4$ millions
Tourbe	>40 //////////////////// +	917 (saisonnier)	28,3$ millions
Autres	–	–	–
NON–MÉTAUX		2062	244$ millions
Matériaux de construction	–	135	46$ millions
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION		135	46$ millions
TOTAL POUR LA SECTEUR		4730	886$ millions

Remarques: Les chiffres de production du Nouveau–Brunswick dépendent grandement des gisements métallifères. Seules la mine Brunswick no 12 et les expoitations de potasse, de charbon et de tourbe ont des réserves prouvées à long terme (plus de 20 ans). Des réserves de zinc de quinze à vingt ans seraient nécessaires pour alimenter une installation de traitement. Parmi les domaines d'exploitation possibles, on cite une fonderie de zinc (400 emplois), l'agrandissement de la mine Brunswick no 12, la mine Heath Steele ou l'établissement d'une nouvelle mine (280 emplois), la mine Mount Pleasant (250 emplois), une installation potasse à Millstream (300 emplois), ou d'autres installations associées au calcaire, à la pierre de taille ou aux métaux précieux.

( ) indique que les réserves ne sont pas exploitées.

Source: Les réserves sont basées sur les prévisions du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. Les chiffres relatifs à l'emploi et à la production proviennent des statistiques du MRNE et d'EMR.

Figure 7 RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR MINÉRAL
données actuelles (1980-1990) et prévisions

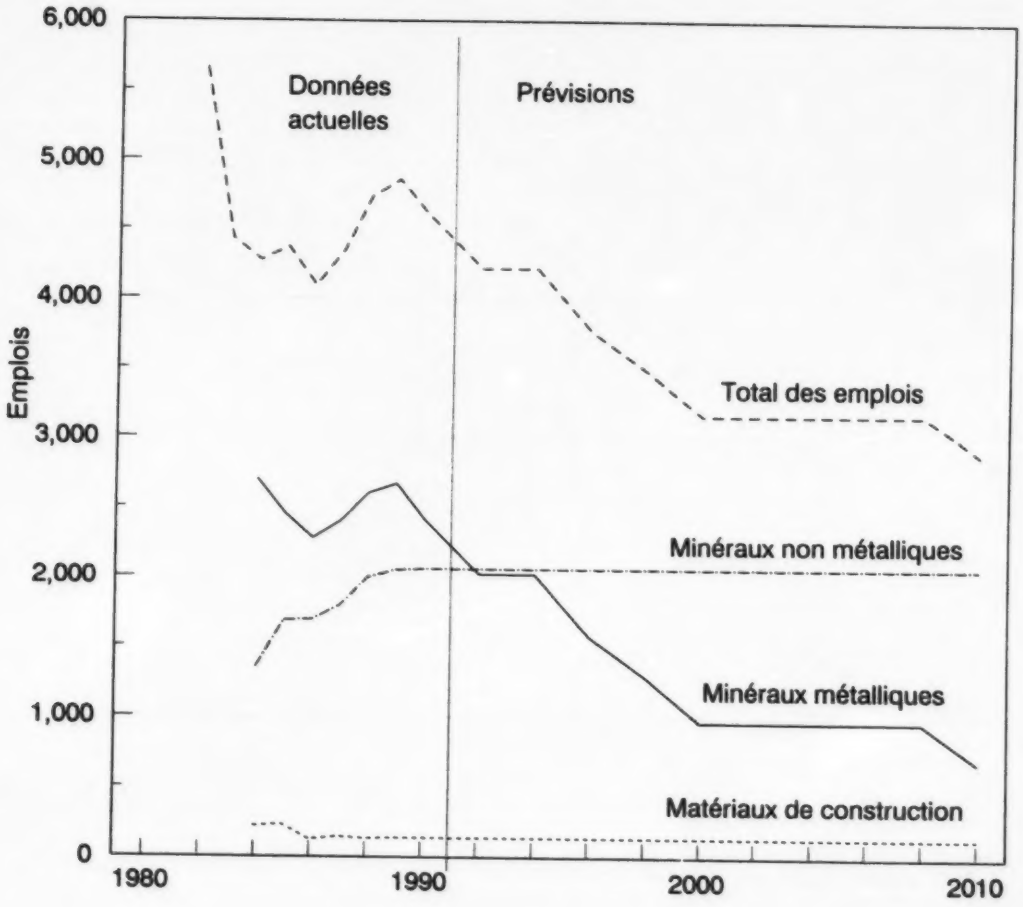

- Si aucun changement ne se produit au niveau des marchés, du rendement, de la technologie, de la concurrence, des réserves et des nouvelles capacités de traitement.

- Les prévisions d'emplois sont basées sur les prévisions des réserves et de la production.

Source: MRNE

Figure 8. PRÉVISIONS ANNUELLES RELATIVES À LA PRODUCTION DE CONCENTRÉS DE GISEMENTS SULFURÉS

Chiffres basés sur les rendements suivants: Zn 82 %, Pb 64 % et Cu 57 %

GISEMENT	RÉSERVE DE MINÉRAI (tonnes)	PRODUCTION ANNUELLE DE MINÉRAI (tonnes)	CONC. DE Zn ((tonnes (1))	CONC. DE Pb (tonnes (2))	CONCENTRÉ EN VRAC (tonnes (3))	CONC. DE Cu (tonnes (4))	DURÉE DE VIE ESPÉRÉE DE LA MINE (Années - à partir de 1990)
Brunswick Mining & Smelting No. 12	88,000,000	3,740,000	440,000	186,000	73,000	34,000	24
Heath Steele Stratmat	3,153,000 681,000	821,250	100,000	19,000	5,000	16,200	6
Halfmile Lake	10,800,000	730,000	97,300	38,000			14
Caribou	5,428,000	730,000	81,060**	37,837**	126,000		7
Key Anacon	1,106,000	730,000	151,000*	71,860*			1.5
Murray Brook	5,302,000 298,000	912,000 298,000	61,000	10,250		 38,000	6 1
Restigouche	1,029,000 691,000	385,000	51,930	46,730			4
Stratmat S-1	2,800,000	700,000	78,000	37,000			4

* Tonnage total

** Tonnage compris dans le concentré de 126 000 tonnes.

(Source : Réserves de zinc, de plomb et de cuivre - nord du Nouveau-Brunswick - J.L. Davies, 1991)

Figure 9: ACTIVITÉ MINIÈRE AU NOUVEAU - BRUNSWICK

Figure 10

PROCESSUS D'APPROBATION D'UNE MINE

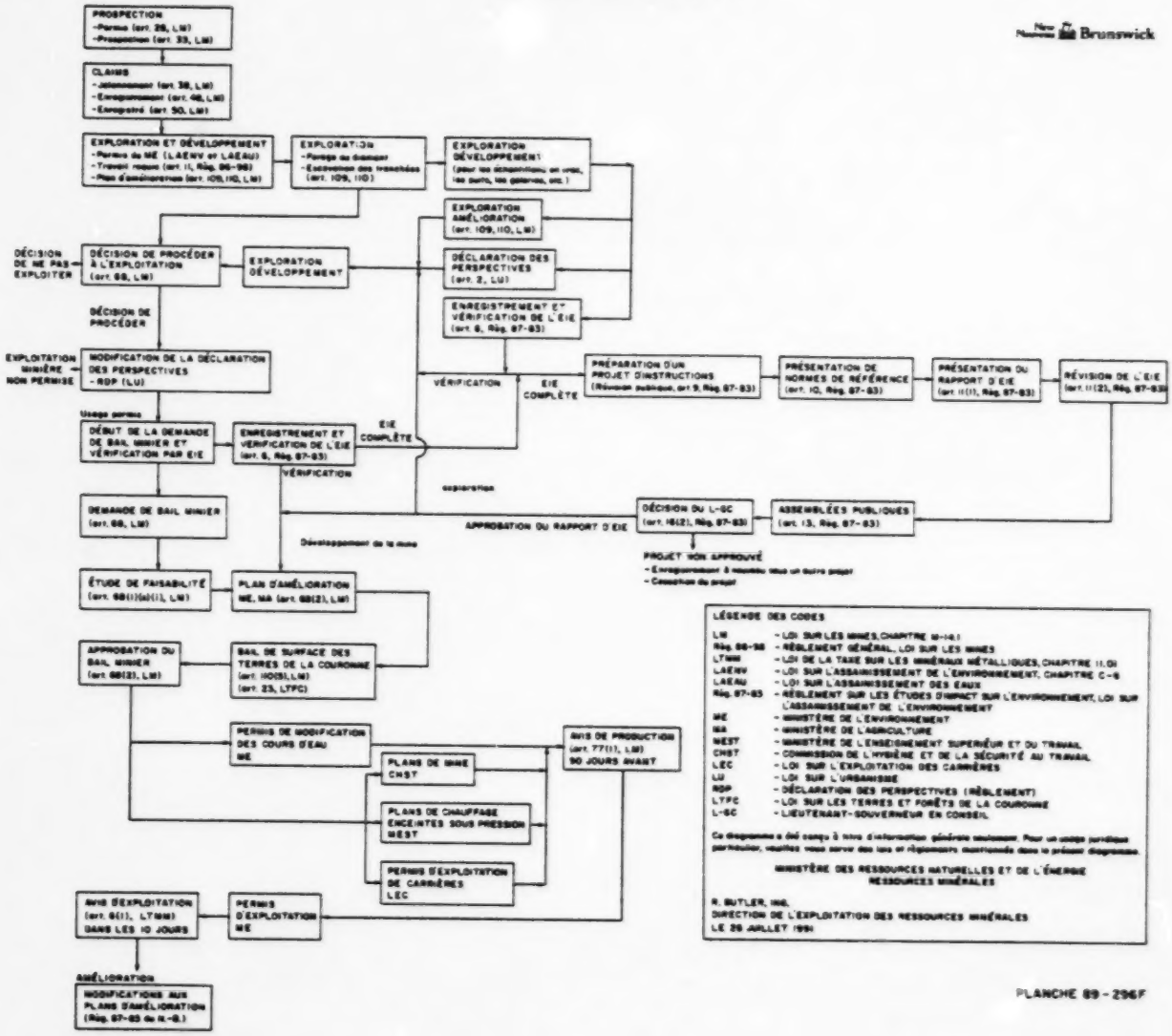

PLANCHE 89 - 296F